

Année 2020

COLLEGE DOCTORAL DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

NOTE REDIGEE PAR S. POMMIER, JANVIER

Les notes



2020 | n°1

**Campagne 2020 d'admission
des doctorants**

**université
PARIS-SACLAY**

1

Contenu

2	Introduction	2
3	Les objectifs et critères communs	3
3.1	Les objectifs affirmés dans la charte du doctorat / dans la charte européenne et dans le cadre national pour l'admission de tous les doctorants	3
3.2	Le rôle des Jurys et des commissions d'admission	4
3.3	Les objectifs et critères d'éligibilité propres à ce concours	4
3.4	Ce qui est attendu des candidats et des candidates éligibles, les critères d'évaluation	5
3.5	Modalités communes	6
4	Les programmes de financement	7
4.1	Avertissement	7
4.2	Les programmes – vue d'ensemble	7
4.3	Les contributions prévisionnelles des opérateurs pour 2020	7
5	Ecole doctorales	13
5.1	N°566 SSMMH, Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain	13
5.2	N°567 SEVE, Sciences du végétal : du gène à l'écosystème	15
5.3	N°568 BIOSIGNE, Signalisations et réseaux intégratifs en biologie	17
5.4	N°569 ITFA, Innovation thérapeutique : du fondamental à l'appliqué	22
5.5	N°570 EDSP, Santé publique	24
5.6	N°571 2MIB, Sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes	26
5.7	N°572 EDOM, Ondes et matières	28
5.8	N°573 INTERFACES, Interfaces : Matériaux, Systèmes, Usages	31
5.9	N°574 EDMH, Mathématiques Hadamard	33
5.10	N°575 EOB, Electrical, optical, bio-physics and engineering	34
5.11	N°576 PHENICS, Particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation	37
5.12	N°577 SDSV, Structure et dynamique des systèmes vivants	38
5.13	N°578 SHS, Sciences de l'Homme et de la Société	41
5.14	N°579 Smemag, Sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences	45
5.15	N°580 STIC, Sciences et technologies de l'information et de la communication	48
5.16	N°581 ABIES, Agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé	50
5.17	N°582 CBMS, Cancérologie : biologie - médecine - santé	52
5.18	N°127 AAF, Astronomie et astrophysique d'Ile-de-France	55
5.19	N°129 SEIF, Sciences de l'environnement d'Ile-de-France	57
5.20	N°564 PIF, Physique en Ile-de-France	59

2 Introduction

La **charte du doctorat** de l'université Paris-Saclay déclare que l'admission en doctorat est fondée sur des critères explicites et publics et conduite selon des procédures transparentes, ouvertes et équitables, appliquant des principes reconnus au niveau international, en particulier ceux énoncés dans la **charte européenne du chercheur** et le **code européen de conduite pour le recrutement des chercheurs**.

L'objet du présent document est de mettre en œuvre cet engagement en communiquant chaque année, les **critères d'éligibilité et d'évaluation** des candidatures à un contrat doctoral, qu'ils soient communs à toutes les écoles doctorales ou spécifiques à une école doctorale ou à un programme de financement.

Ce document rappelle également le **rôle des Jurys d'admission** et les engagements pris en commun pour bon déroulement des concours. Il est attendu des membres des Jurys d'admission qu'ils prennent tous connaissance du chapitre sur les objectifs et critères communs et du chapitre consacré à l'école doctorale dans laquelle ils interviennent.

Les **objectifs** des différents programmes de financement, le **calendrier et les modalités** des programmes transverses (Handicap, International, Intelligence artificielle) et de la campagne de recrutement de chaque école doctorale sont également annoncés pour assurer la meilleure ouverture possible et permettre à tous les candidats de s'organiser bien en amont. Les candidats sont par ailleurs invités à consulter le bilan de la précédente campagne d'admission et à lire le rapport du directeur de l'école doctorale qu'ils souhaitent rejoindre sur le déroulement des auditions et les résultats du concours.

Ce document présente également une **proposition** des composantes universitaires, établissements-composantes et universités membres associées de l'université Paris-Saclay pour la **répartition prévisionnelle**, entre les différentes écoles doctorales de l'université Paris-Saclay, de plus de **250 contrats doctoraux**¹ financés par la subvention pour charge de service public des opérateurs ou sur leurs ressources propres.

Cette proposition de répartition prévisionnelle a été établie dans la **continuité des années précédentes** et a fait l'objet d'un avis favorable consultatif du conseil du collège doctoral en janvier 2020. Cette répartition, dont le **caractère prévisionnel doit être souligné**, est publiée afin de permettre aux écoles doctorales de dimensionner leurs Jurys et aux chercheurs d'évaluer l'opportunité de présenter un sujet de thèse lors de cette campagne.

Cette proposition doit être présentée, après les élections et avant les auditions des candidats, aux instances décisionnaires sur ce sujet, c'est-à-dire à la commission de la recherche du conseil académique de l'université Paris-Saclay, ainsi qu'aux instances compétentes des établissements-composantes et des universités membres associées, afin de fixer le nombre effectif (*susceptible d'être différent de ce qui est indiqué dans ce document*) par école doctorale de contrats doctoraux ouverts pour la campagne 2020. A l'issue du concours, un bilan sera établi, sur le même modèle que ce qui a été fait les années précédente et sera transmis aux instances de l'Université Paris-Saclay et diffusé largement.

¹ [Le cadre national du contrat doctoral \(rémunération, statut...\) : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76053/le-financement-doctoral.html#contrat-doctoral](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76053/le-financement-doctoral.html#contrat-doctoral)

3 Les objectifs et critères communs

3.1 Les objectifs affirmés dans la charte du doctorat ², dans la charte européenne ³ et dans le cadre national ⁴ pour l'admission de tous les doctorants

→ Charte européenne de la recherche et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs

« Selection committees should bring together **diverse expertise and competences** and should have an **adequate gender balance** and, where appropriate and feasible, include members from different sectors (public and private) and disciplines, including from other countries and with relevant experience to assess the candidate. Whenever possible, a wide range of selection practices should be used, such as external **expert assessment** and **face-to-face interviews**. Members of **selection panels** should be adequately trained. »

→ Cadre national de la formation doctorale

« Les écoles doctorales mettent en œuvre une **politique d'admission des doctorants** en leur sein, fondée sur des **critères explicites et publics**, informent les étudiants sur les conditions d'accès, les compétences requises, les financements susceptibles d'être obtenus, la nature, la qualité et les taux d'activité professionnelle après l'obtention du doctorat. Elles participent à la recherche des financements, en **proposent l'attribution** afin de permettre aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions. »

→ Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay

Les composantes, les établissements-composantes, les universités membres associées et les organismes de recherche :

- › « se sont engagés à **mutualiser leurs moyens**, coordonner leurs capacités de recherche et leur potentiel d'encadrement, pour promouvoir, structurer et assurer la visibilité, d'une offre de formation doctorale de qualité ;
- › organisent un suivi de la mise en œuvre de la politique de formation doctorale commune ; s'assurent de la **transparence, de l'équité, de l'ouverture** de chacun des processus ;
- › organisent collectivement un **recrutement des doctorants et des doctorantes** qui soit transparent, ouvert, équitable et conduit selon des principes reconnus au niveau international, en particulier ceux énoncés dans la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le

² Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/la-charte-du-doctorat>

³ Charte européenne de la recherche et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid96323/charte-europeenne-chercheur-code-conduite-pour-recrutement-des-chercheurs.html>

⁴ Cadre national de la formation doctorale : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=E6B58F28D75EC9A412F00E5D8B1B9EA2.tplgfr36s_2?idArticle=LEGIART000032588153&cidTexte=LEGITEXT000032588091&dateTexte=20180124

recrutement des chercheurs ;

- › recherchent **l'excellence** et encouragent **l'originalité** et la **prise de risque scientifique**, l'ouverture **internationale et interdisciplinaire** des projets doctoraux engagés ;
- › s'efforcent de prendre les mesures nécessaires pour développer et maintenir un environnement de recherche et une culture de travail propice et stimulante, dans les unités de recherche dont ils sont tutelles, afin que les doctorants soient **encadrés et suivis personnellement** et disposent des conditions nécessaires pour pouvoir mener à terme leurs projets doctoraux ;
- › œuvrent pour une **reconnaissance** de la période de formation doctorale comme une **expérience professionnelle valorisable** par les docteurs et docteures ; encouragent et soutiennent les initiatives visant à développer, améliorer et consolider les **perspectives de carrière** des docteurs et docteures, dans le secteur privé ou public, en France ou à l'international, pour l'ensemble des métiers de la recherche et de l'innovation, faisant appel à une expertise de haut niveau, et plus généralement pour toutes les activités qui font appel aux compétences développées lors de la formation doctorale. »

3.2 Le rôle des Jurys et des commissions d'admission

→ Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay

« La commission ou le jury d'admission en doctorat apprécie les **aptitudes à la recherche** de chaque candidat ou candidate, sa **compréhension du caractère novateur de son sujet de recherche**, sa capacité à le situer dans le **contexte scientifique** international et ses **qualités d'exposition**.

La commission ou le jury d'admission en doctorat se prononce sur la **capacité du candidat ou de la candidate à mener à bien son projet doctoral** dans les conditions prévues pour son déroulement, en particulier l'unité ou l'équipe de recherche d'accueil et la direction du projet doctoral.

La commission ou le jury d'admission en doctorat vérifie aussi si les **compétences et aptitudes linguistiques** du candidat ou de la candidate sont suffisantes pour permettre son intégration dans l'unité de recherche et le bon déroulement de ses travaux.

Lorsque le candidat ou la candidate ne dispose pas d'un diplôme conférant le grade master, la commission ou le jury indique si les compétences et diplômes acquis par le candidat peuvent justifier une dérogation à la condition de diplôme requise pour l'inscription en doctorat. »

3.3 Les objectifs et critères d'éligibilité propres à ce concours

En plus des objectifs généraux affirmés dans la charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay et la charte européenne qui s'appliquent à toutes les candidatures, quel que soit le financement envisagé, des objectifs complémentaires et des critères d'éligibilité spécifiques sont énoncés ci-après pour les contrats doctoraux financés sur la masse salariale de l'université Paris-Saclay, de ses composantes, établissements-composantes et universités membres associées (ou contrats MESRI), sur leurs ressources propres, ou par l'IDEX :

- › **Ouverture** : Les écoles doctorales devront **auditionner au minimum 2 candidats** par contrat doctoral mis au concours.

- › **Taux d'encadrement** : Une candidature ne sera pas éligible si le directeur de thèse pressenti, en obtenant un nouveau contrat, peut être mis en situation dérogatoire, pendant plus de 3 mois, sur le nombre maximum de doctorants ou le taux d'encadrement maximum fixé par l'école doctorale.
- › **Coordination des capacités de recherche et du potentiel d'encadrement** :
 - Une candidature ne sera éligible que si le directeur de thèse pressenti est membre d'une des équipes ou unités de recherche fédérées par l'école doctorale.
 - Lorsque des candidatures sont jugées équivalentes, les contrats doctoraux devront être attribués, de préférence, aux candidatures dont le directeur de thèse pressenti n'a pas obtenu un autre contrat doctoral la même année ou l'année précédente sur le même programme. Pour certaines écoles doctorales ou certaines composantes, établissements-composantes ou universités membres-associées, ceci constitue un critère d'éligibilité.
 - Ainsi, pour les contrats doctoraux apportés par l'ENS Paris-Saclay, un même directeur de thèse ne doit pas obtenir un contrat doctoral sur la subvention pour charge de service public et un contrat doctoral spécifique pour normalien dans la même année.
 - Les contrats doctoraux apportés par l>IDEX peuvent être attribués à des doctorants accueillis dans l'ensemble des unités de recherche de l'université Paris-Saclay.
 - Sauf exceptions ou cas particulier, les contrats doctoraux apportés par une composante, un établissement-composante, une université membre-associée ou un organisme de recherche sont destinés à des doctorants accueillis dans des unités de recherche dont celui-ci est tutelle.
 - Pour AgroParisTech, les contrats doctoraux affectés à l'école doctorale ABIES peuvent être attribués à des doctorants accueillis dans l'ensemble des unités de recherche de l'école doctorale ABIES.

3.4 Ce qui est attendu des candidats et des candidates éligibles, les critères d'évaluation

Le processus d'admission doit comporter les caractéristiques principales d'un recrutement de chercheur en début de carrière, ouvert, équitable et exigeant, conduit selon des procédures et avec des critères d'évaluation explicites et transparents, s'attachant à la fois :

- › au **parcours de formation** de chaque candidat, ses connaissances des concepts, des objets, des techniques et des méthodologies utilisées dans le domaine de recherche,
- › à ses **expériences de recherche** (en particulier le stage de recherche), et sa capacité à les présenter avec lucidité et maturité, ses éventuelles publications,
- › à la **qualité et à l'originalité de son projet** de recherche, à la solidité de la démarche envisagée et à la capacité du candidat à l'exposer de manière convaincante,
- › aux **compétences** et qualités personnelles du candidat, (par ex. motivation, autonomie, enthousiasme et dynamisme, engagement...),
- › à son intégration dans l'unité de recherche et aux **conditions d'encadrement**.

Concernant ce dernier aspect, nos enquêtes annuelles auprès des doctorants montrent une corrélation directe, quel que soit leur domaine de recherche, entre la **fréquence des rencontres** avec leurs encadrants et leur satisfaction quant aux conditions de déroulement de leur thèse. Il est donc attendu des candidats et des encadrants pressentis qu'ils s'engagent sur le principe de **rencontres régulières**, sauf exception, sur

une **base hebdomadaire**.

En ce qui concerne plus spécifiquement les auditions et le sujet de la thèse, chaque candidat devra avoir identifié les difficultés et les enjeux principaux de son sujet de recherche et ce qui peut en constituer l'**originalité** vis à vis du contexte **international**. L'**ambition**, la **prise de risque scientifique** et l'approche **interdisciplinaire** des sujets de recherche sont **encouragées**.

Lors des auditions, il est attendu que chaque candidat sache défendre son projet devant le Jury de l'école doctorale. Les aptitudes des candidats à synthétiser, structurer et exposer leur projet de manière convaincante sont importantes (capacité de synthèse d'informations complexes, maîtrise des outils de communication, gestion du temps et stress, aisance orale, enthousiasme et dynamisme). Chaque candidat doit savoir faire apprécier les enjeux et l'ambition de son projet, en démontrer la faisabilité et convaincre son auditoire de sa capacité à le mener à bien.

Pour cela, il devra, notamment, présenter :

- › la **démarche de recherche** qu'il compte suivre,
- › les **méthodes** qu'il compte utiliser,
- › les **étapes principales** du projet, et son inscription dans la durée du contrat de recherche,
- › les risques éventuels qu'il comporte etc.

Cet exercice permet à chaque doctorant de commencer son doctorat en ayant cerné les caractéristiques principales de son projet doctoral et en ayant déjà bénéficié d'un premier retour critique extérieur dès son admission.

3.5 Modalités communes

Sauf pour les écoles doctorales PIF, EDMH, AAIF vous trouverez l'offre de projets doctoraux sur le lien ci-après : <http://www.adum.fr/psaclay/pt>.

Pour toutes les écoles doctorales la présentation de leur projet doctoral par les candidats et la réponse aux questions pourra être faite en français ou en anglais.

Sauf pour les écoles doctorales ABIES, BIOSIGNE et CBMS, la présentation et la réponse aux questions pourra se faire en visioconférence. Mais dans tous les cas, la visioconférence n'est pas conseillée aux candidats et les candidats devront avoir pris contact avec l'école doctorale bien en amont et avoir testé la faisabilité d'une audition dans ces conditions et la qualité de la connexion.

Sauf pour les écoles doctorales ABIES et SSH, il est attendu des candidats qu'ils s'appuient sur un support visuel pour leur présentation. Vérifiez auprès de votre école doctorale quels sont les formats admis pour le support de votre présentation.

4 Les programmes de financement

4.1 Avertissement

La proposition de répartition prévisionnelle pour l'année 2020 a été établie dans la continuité des années précédentes et a fait l'objet d'un avis favorable consultatif du conseil du collège doctoral en janvier 2020.

Cette proposition doit être présentée, après les élections et avant les auditions des candidats, aux instances décisionnaires sur ce sujet, c'est-à-dire à la commission de la recherche du conseil académique de l'université Paris-Saclay, ainsi qu'aux instances compétentes des établissements-composantes et des universités membres associées, afin de fixer le nombre effectif (susceptible d'être différent de ce qui est indiqué dans ce document) par école doctorale de contrats doctoraux ouverts pour la campagne 2020.

4.2 Les programmes – vue d'ensemble

Pour l'année 2020, tout en préparant la suite, les programmes de financement doctoraux restent dans la continuité des programmes des années précédentes c'est-à-dire :

- › les contrats doctoraux « blancs » financés par la subvention pour charge de service public, les cas échéant sur les ressources propres des opérateurs, destinés à soutenir des projets doctoraux dans le champ scientifique des écoles doctorales et à leurs interfaces,
- › les contrats doctoraux « handicap »,
- › les financements destinés à soutenir la mise en place de cotutelles internationales de thèse ADI 2020,
- › à ces programmes déjà existants, s'ajoute en 2020, le programme UDOPIA, qui a fait l'objet d'une demande de cofinancement auprès de l'ANR afin de cofinancer jusqu'à 50 projets doctoraux en intelligence artificielle, déjà engagés ou à venir, pour les années 2019, 2020 et 2021.

4.3 Les contributions prévisionnelles des opérateurs pour 2020

→ Programme « handicap »,

Depuis 2016, le programme « handicap » est soutenu par l>IDEX Paris-Saclay à hauteur de **2** contrats doctoraux par an afin de pouvoir soutenir **4** projets doctoraux de candidats handicapés. Ce programme s'inscrit dans le programme « handicap » du ministère qui prévoit que les établissements financent 1 contrat doctoral pour chaque contrat doctoral financé par le programme handicap du ministère.

Les détails sur la procédure de candidature et le calendrier sont disponibles sur le site web de l'université Paris-Saclay dans la rubrique dédiée aux financements doctoraux.

- › <https://www.universite-paris-saclay.fr/research/avant/financements#Handicap>

→ Programme « ADI 2020 »,

En 2018, l'**IDEX Paris-Saclay** a soutenu un programme expérimental Action Doctorale Internationale (ADI) qui a permis d'engager 12 projets doctoraux, tous cofinancés, dans le cadre de cotutelles internationales de thèse. Ce programme avait été doté d'un financement dédié à la mobilité et à l'accompagnement des projets doctoraux et d'un financement dédié à la rémunération des doctorants (équivalent à 6 équivalents temps plein de contrat doctoral).

Compte tenu du résultat positif de ce premier appel à projets, le plan stratégique de l'**IDEX Paris-Saclay** a convenu de financer en 2019 et en 2020 le programme ADI (action doctorale internationale) pour soutenir au moins 30 projets doctoraux en cotutelle internationale de thèse chaque année (équivalent à 15 équivalents temps plein de contrat doctoral).

En **2020**, le programme **ADI 2020** devrait ainsi être doté d'un montant prévisionnel de **1929 k€** afin de recruter et de financer environ 30 doctorants, intégrés au programme, qui séjourneront au minimum 12 mois à l'université Paris-Saclay et au minimum 12 mois dans l'université partenaire étrangère entre octobre 2020 et septembre 2023.

Ce financement sera utilisé principalement pour le cofinancement de la rémunération des doctorants lauréats, avec les universités partenaires étrangères ou d'autres programmes de soutien aux cotutelles internationales de thèses. Une part du budget sera consacré au financement de leur mobilité internationale ou de celle de leurs encadrants ou pour le défraiement des déplacements internationaux des membres des Jurys de soutenance, à hauteur de 5000€ maximum par projet.

Pour candidater au programme ADI 2020 le candidat ou la candidate devra avoir passé avec succès les étapes d'admission en doctorat de l'Université Paris-Saclay, comme de l'établissement partenaire étranger. Le dossier devra comprendre une attestation d'admissibilité, **le cas échéant sous réserve de succès à cet appel à projet**, pour chacun des deux établissements. Pour l'université Paris-Saclay, le candidat ou la candidate devra avoir passé une audition et reçu un avis favorable sur son projet de l'école doctorale.

De plus, la demande de convention de cotutelle internationale de thèse devra avoir été déposée sur l'interface en ligne de l'Université Paris-Saclay. Pour mémoire, cette convention devra avoir été signée par toutes les parties concernées avant la fin de la 1^{ère} année de doctorat.

Les dossiers de candidatures devront être déposés sur **l'interface de candidature du programme ADI**, avant le **16 juin 2020** à minuit.

Le Jury se tiendra le **23 juin 2020** après midi et regroupera des membres des directions des relations internationales et du collège doctoral de l'université Paris-Saclay et en particulier le responsable de l'axe international du collège doctoral, des directeurs d'écoles doctorales des trois grands secteurs, sciences et ingénierie, science de la vie et de la santé, sciences de la société et humanités, des représentants recherche des composantes, des établissements composantes, des universités membres associées et des organismes de recherche.

→ Programme « UDOPIA »,

L'université Paris-Saclay et ses partenaires dans le cadre du projet UDOPIA, déposé auprès de l'ANR en septembre 2019, se sont engagés à cofinancer le programme doctoral UDOPIA en Intelligence Artificielle à hauteur de **3700 k€** (cf. annexe), afin de recruter et de financer entre 25 et 50 doctorants, intégrés au programme, qui auront commencé leur doctorat en 2019, 2020 et 2021. Le cofinancement du programme par l'ANR, permettant d'aller au-delà de 25 doctorants et potentiellement jusqu'à 50 doctorants, n'est pas acquis à ce jour, le Jury de l'ANR ne s'étant pas encore tenu. Le programme est soutenu :

- › d'une part à partir des contrats doctoraux des écoles doctorales, au niveau prévisionnel de **8** contrats doctoraux pour 2020, apportés comme suit (ces contrats sont intégrés aux nombres de contrats par école doctorale dans les tableaux ci-après):
 - Faculté des Sciences d'Orsay : 4 contrats doctoraux, 3 via l'ED STIC et 1 via l'EDMH
 - CentraleSupélec : 2 contrats doctoraux via l'ED Interface
 - ENS Paris-Saclay : 1 contrat doctoral via l'EDMH
 - UEVE : 1 contrat doctoral via l'ED STIC
- › d'autre part, par d'autres partenaires ou entités de l'université Paris-Saclay au niveau prévisionnel de **5** contrats doctoraux, apportés comme suit :
 - DATAIA : 2 contrats doctoraux (STIC ou EDMH)
 - Labex de mathématique Hadamard (LMH) : ½ contrat doctoral (EDMH)
 - Védecom : ½ contrat doctoral (toutes écoles doctorales)
 - Idex Paris-Saclay : 2 contrats doctoraux (toutes écoles doctorales)

Les candidatures, avant d'être présentées au Jury du programme UDOPIA, devront d'abord avoir été évaluées positivement par le Jury de l'école doctorale. Le candidat ou la candidate devra avoir passé une audition et reçu un avis favorable sur son projet de l'école doctorale. Afin que les écoles doctorales puissent identifier les candidats au programme UDOPIA et leur indiquer les modalités d'audition, les directeurs de thèse qui proposent un projet qui peut entrer dans le champ du programme doctorale en intelligence artificielle UDOPIA sont invités à sélectionner deux sources de financement lors de la proposition de thèse dans Adum : le « programme UDOPIA » et « concours d'accès aux contrats doctoraux des établissements d'enseignement supérieur ».

Les dossiers de candidatures devront comprendre le PV d'audition et une attestation d'admissibilité de l'école doctorale et avoir été déposés sur l'**interface de candidature du programme UDOPIA, avant le 16 juin 2020** à minuit.

Le Jury se tiendra le **23 juin 2020** matin et regroupera des membres des directions des relations internationales et du collège doctoral de l'université Paris-Saclay et en particulier le responsable de l'axe international du collège doctoral, des directeurs d'écoles doctorales des trois grands secteurs, sciences et ingénierie, science de la vie et de la santé, sciences de la société et humanités, des représentants recherche des composantes, des établissements composantes, des universités membres associées et des organismes de recherche.

La composition prévisionnelle du Jury du programme UDOPIA est la suivante :

- › Le vice président recherche de l'université Paris-Saclay ou le vice-président adjoint délégué au secteur concerné. La directrice du collège doctoral et les directeurs et directrices des écoles doctorales concernées
- › Un représentant élu des doctorants au sein des conseils des écoles doctorales ou de la commission de la recherche du conseil académique, agissant en tant qu'observateur, et dont les thématiques de recherche entrent dans le champ du programme UDOPIA
- › Six experts en intelligence artificielle de l'université Paris-Saclay : Gilles Blanchard (LMO, UPSaclay), Claire Nédellec (MaIAge, INRA), Daniela Piana (ISP, ENS Paris-Saclay), Michèle Sebag (LRI, CNRS), Charles Soussen (L2S, CentraleSupélec), Bertrand Thirion (Inria-Saclay).
- › Quatre experts en intelligence artificielle extérieurs à l'université Paris-Saclay : Florence d'Alché-

Buc (Telecom Paris, IP Paris), Sihem Amer-Yahia (LIG, Grenoble), Liva Ralaivola (LIF, Marseille), Pierre S  nellart (DI, ENS Paris).

- › D'autres experts pourront   tre invit  s    participer au Jury selon les projets doctoraux d  pos  s.

→ Programmes blancs du secteur sciences et Ing  nierie

Ecoles doctorales	TOTAL	Op��rateurs						Total par Graduate School support d'��cole doctorale	
		Facult�� des Sciences	Facult�� des sports	UVSQ	UEVE	ENS Paris-Saclay	CentraleSupélec		
	140	105	3	10	8	5	9		
n��127 : astronomie et astrophysique d'Ile-de-France (AAIF)	4	3		1				« Physique »	40
n��564 : physique de l'Ile-de-France (PIF)	9	9							
n��572 : ondes et mati��res (EDOM)	12	12							
n��576 : particules hadrons ��nergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (Pheniics)	15	15							
n��566 : sciences du sport, de la motricit�� et du mouvement humain (SSMMH)	3		3					« sciences du sport, de la motricit�� et des facteurs humains »	3
n��129 : sciences de l'environnement d'Ile-de-France (SEIF)	3			3				« G��osciences, Climat, Environnement et Plan��tes »	3
n��571 : sciences chimiques : mol��cules, mat��riaux, instrumentation et biosyst��mes (2MIB)	22	19		1	2			« Chimie »	22
n��574 : math��matiques Hadamard (EDMH)	12	9		1	1	1		« Math��matiques »	12
n��573 : interfaces : mat��riaux, syst��mes, usages (Interfaces)	5			1			4	« Sciences de l'ing��nierie et des syst��mes »	34
n��579 : sciences m��caniques et ��nerg��tiques, mat��riaux et g��osciences (SMEMAG)	12	5		1	1	2	3		
n��575 : electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE)	17	15				1	1		
n��580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	26	18		2	4	1	1	« Informatique et science du num��rique »	26

→ Programmes blancs du secteur sciences de la vie et de la santé

Ecoles doctorales	TOTAL	Opérateurs						Total par Graduate School support d'école doctorale	
		Faculté des Sciences	Faculté de médecine	Faculté de pharmacie	UVSQ	UEVE	AgroParisTech		
	87	20	31	17	5	8	6		
n°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES)	8	2					6	BioSphERA « Biologie, Société, Ecologie & Environnement, Ressources, Agriculture & Alimentation »	17
n°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SDV)	9	9							
n°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (Biosigne)	9		9					« Life Science and Health »	41
n°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS)	14		14						
n°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)	18	9			2	7			
n°569 : Innovation thérapeutique : du fondamental à l'appliquée (ITFA)	19			17	1	1		« Santé et médicament »	19
n°570 : santé publique (EDSP)	10		8		2			« Santé publique »	10

→ Programmes blancs du secteur sciences de la société et humanités

L'école doctorale SHS existante est accréditée jusqu'au 31/08/2020. Les deux nouvelles écoles doctorales DEM et SSH débutent leur accréditation à partir du 1^{er} septembre, leurs conseils ne sont donc pas encore installés. Dans cette année de transition, l'école doctorale SHS affichera les sujets via les interfaces de candidatures des futures écoles doctorales. En revanche, l'organisation des Jurys et la répartition des contrats doctoraux entre les deux écoles doctorales restent dans la continuité de l'année précédente, en particulier la répartition entre les futures écoles doctorales, n'est qu'indicative.

Ecoles doctorales	TOTAL	Opérateurs					Total par Graduate School support d'école doctorale	
		Faculté de droit, économie et gestion	Faculté des Sciences	ENS Paris-Saclay	UVSQ	UEVE		
	19	6.5	0.5	1	6	5		
n°578 > Droit économie et Management (DEM)	19	6.5		1	2	5	« Economie - Management »	
							« Droit »	
n°578 > Sciences sociales et humanités (SSH)			0.5		4		« Humanités et Sciences du Patrimoine »	
							« Sociologie et Science Politique »	

→ Contrats « bonus »,

Quelques contrats doctoraux seront affectés à l'issue des auditions des Jurys des écoles doctorales, aux candidats qui souhaitent rejoindre des unités de recherche relevant des composantes, des établissements composantes ou des universités membres associées listés ci-dessous et qui seront les mieux placés sur les listes complémentaires des Jurys des diverses écoles doctorales.

- › Ces contrats « bonus » seront affectés par :
- ENS Paris-Saclay : 4 contrats doctoraux
 - UEVE : 2 contrats doctoraux
 - UPSaclay : 3 contrats doctoraux (à confirmer)

5 Ecole doctorales

5.1 N°566 SSMMH, Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain

→ Composition du Jury

Le jury est composé des membres du bureau et du conseil de l'école doctorale qui sont disponibles pour y participer pendant le 2 jours prévues pour le concours. Ces membres sont les suivants :

- | | |
|---|---|
| › Isabelle Siegler (PU, Université Paris-Saclay) | › Gaël Guilhem (MCF-HDR, INSEP) |
| › Bernard Andrieu (PU, Université de Paris) | › Sylvie Martin (MCF-HDR, Université Paris-Nanterre) |
| › Vincent Dru (PU, Université Paris-Nanterre) | › Nicolas Roche (MCU-PH, UVSQ) |
| › Michel-Ange Amorim (PU, Université Paris-Saclay) | › Claire Thomas-Junius (MCF-HDR, UEVE) |
| › Bastien Berret (MCF-HDR, Université Paris-Saclay) | › Damien Vitiello (MCF-HDR, Université de Paris) |
| › Anaïs Bohuon (PU, Université Paris-Saclay) | › Jennyfer Lecompte (Cap digital, Chargée mission Innovation) |
| › François Cottin (PU, Université Paris-Saclay) | › Eric Dessailly (Fondation Poidatz, Ingénieur Biomédical) |
| › Giovanni De Marco (PU, Université Paris-Nanterre) | › Christophe Bazile (Centre Médical de Phoniatrie et de Surdit  Infantile, Directeur) |
| › Michel Desbordes (PU, Université Paris-Saclay) | › Val rie Michel (M dialis, Directrice du centre d' valuation) |
| › Gilles Dietrich (MCF-HDR, Universit  de Paris) | |

→ Crit res

Crit res d' ligibilit  propres   l' cole doctorale ou au programme (c'est   dire crit res qui doivent  tre v rifi s pour que le dossier de candidature soit pr sent  au Jury)

- › Parcours acad mique du candidat
- › Pertinence du projet doctoral par rapport aux th matiques du laboratoire d'accueil et de l' cole doctorale
- › Nombre de doctorants encadr s par le directeur ou la directrice de th se
- › Ant riorit  de l'obtention de contrats par le directeur ou directrice de th se et l' quipe au sein du laboratoire d'accueil

Crit res d'appr ciation dont le Jury tient compte pour  valuer les candidatures

- › Niveau acad mique du candidat ou de la candidate
- › Capacit    pr senter son projet de th se (questions scientifiques, m thodologie et calendrier

envisagés)

- › Capacité à répondre aux questions du jury et à montrer un très bon niveau de compréhension du sujet de thèse
- › L'école doctorale n°566 est en coaccréditation avec les universités de Paris-Nanterre et Université de Paris. Les contrats accordés par ces deux universités s'ajoutent à ceux de l'université Paris-Saclay. Les candidats sont évalués par le même jury qui représente les différents champs scientifiques qui composent l'école doctorale.
- › 3 candidats au minimum par contrats fermes seront retenus pour l'audition. La liste d'admissibilité comportera un nombre d'étudiants équivalents au minimum du nombre de contrats doctoraux mis au concours.

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

<http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalités :

Tous les candidats doivent candidater via l'interface Adum avant le 17 Mai 2020

Deux types de candidatures sont possibles :

- › Candidature sur un sujet de thèse publié sur Adum à partir du 1 Avril 2020
- › Candidature dite « spontanée » dès lors qu'un directeur ou directrice de thèse a été identifié et a donné son accord au préalable pour diriger la thèse proposée

Les candidats sélectionnés pour l'audition doivent présenter leur projet de thèse pendant 10 minutes, en insistant sur les questions et hypothèses scientifiques, mais en présentant si possible également la méthodologie envisagée et le calendrier. Etant donné le temps restreint de présentation, les candidats n'ont pas besoin de trop insister sur leur parcours académique, qui figure déjà dans le dossier de candidature, sauf si les candidats estiment utiles de montrer que leurs compétences sont bien en adéquation avec les compétences requises par le sujet de thèse.

Les candidats doivent ensuite répondre aux questions des membres du jury pendant environ 10 minutes

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 17/05/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 24/05/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 04/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 12/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 15/06/2020

5.2 N°567 SEVE, Sciences du végétal : du gène à l'écosystème

→ Composition du Jury

La composition du jury sera finalisée en accord avec le conseil de l'école doctorale une fois les projets de thèse validés par le conseil. Cette composition devrait être disponible fin avril. Le présent document sera mis à jour lorsque le Jury sera constitué.

Le jury est constitué de 8-10 personnes extérieures aux projets soumis et représentant les différentes thématiques et disciplines scientifiques de l'école doctorale :

- › 4-5 personnes appartenant à une équipe affiliée à l'école doctorale et n'ayant pas proposées de sujet de thèse sont désignées. Il faut de plus que ces personnes ainsi que le président du jury représentent les 4 grandes constituantes scientifiques et géographiques de l'école doctorale.
- › 4-5 membres extérieurs à l'école doctorale, choisis dans un souci de complémentarité des compétences scientifiques.

Le président du jury est généralement choisi parmi les membres du Conseil de l'école doctorale ou des membres de l'école doctorale et ne doit pas avoir de lien avec un sujet au concours.

Le directeur et/ou directeur adjoint de l'école doctorale et un doctorant élu sont observateurs du concours.

→ Critères

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

Le jury procède au classement des candidats en se basant sur des critères définis à l'avance par le conseil de l'école doctorale et indiqués par la direction de l'école doctorale avant le concours :

- › L'adéquation entre le parcours du candidat et le sujet auquel il postule
- › La solidité du candidat lors de l'audition (présentation et réponses aux questions).
- › Les motivations du candidat et leurs adéquations
- › Les résultats et classements du Master

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalités :

La date limite de candidature, via ADUM, est propre à chaque sujet. Par défaut, la date la plus tardive est fixée au 28 mai 2020 à midi.

Le dossier de candidature saisi dans l'espace personnel ADUM des candidats doit comporter:

- › Un CV détaillé
- › Une lettre de motivation
- › Une description détaillée de 3 pages d'une expérience de recherche. La plupart des candidats choisissent leur expérience de master 2, mais il est possible d'en choisir une autre si elle ne semble pas pertinente.

- › Relevé de notes de master 1 et 2

Les candidats sont ensuite convoqués pour une audition (dates des auditions 23,24 et 25 juin 2020).

L'audition de chaque candidat dure 17 minutes :

- › 5 minutes d'exposé durant lesquelles le candidat doit expliquer comment son parcours de recherche le prépare pour mener à bien le projet de thèse auquel il postule.
- › 12 minutes de discussion durant lesquelles il devra répondre à des questions portant sur ses motivations et sur ses connaissances scientifiques, en rapport avec son parcours et le projet auquel il postule.
- › Pour chaque candidat, les 2 membres du jury les plus compétents sur le sujet de thèse sont désignés comme rapporteurs.
- › Après chaque candidat, le jury dispose de 5 minutes pour échanger et émettre un avis sur le candidat (en l'absence des observateurs).

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

Lorsque tous les candidats ont été auditionnés, le jury se retire pour délibérer. Il procède au classement des candidats en se basant sur les critères définis à l'avance par le conseil de l'école doctorale et indiqués par la direction de l'école doctorale avant le concours :

En revanche, le jury ne porte pas de jugement sur les sujets de thèse. Tous les sujets au concours sont jugés équivalents.

C'est la **qualité scientifique des candidats**, telle que décrite précédemment qui détermine le classement. Le classement final, résultat d'une délibération à huis clos du jury, est restitué à la direction de l'école doctorale en présence de l'étudiant observateur.

Autres remarques, informations ou conseils pour les futurs candidats :

L'audition peut se dérouler en français ou en anglais.

Nous n'acceptons pas d'auditions par visio-conférence considérant que c'est une source d'iniquité entre les candidats.

Le format de l'audition étant relativement court, il est important de donner des réponses précises et concises permettant au jury de balayer au maximum les champs de connaissances des candidats.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 28/05/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 01/06/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 23/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 25/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 25/06/2020

5.3 N 568 BIOSIGNE, Signalisations et r seaux int gratifs en biologie

→ Composition du Jury

L' cole doctorale "Biosigne" est multith matique. Pour cette raison, chaque candidat admis au concours se voit attribu  un **rapporteur externe**, sp cialiste du domaine, et un **rapporteur interne** issu du Conseil. Le jury est g n ralement compos  d'environ **20 membres**.

Le concours se d roule en pr sence de doctorants observateurs, qui transmettent leurs commentaires et suggestions   l'ED.

Rapporteurs externes auxquels l'ED fait appel

Le Conseil se r serve le droit d'inviter d'autres experts en fonction des sp cificit s des projets.

Les CR et MCU sont en possession d'une HDR.

Neurosciences :

- › ANGULO, Maria-Cecilia, DR CNRS, Universit  Paris Descartes
- › AUCOUTURIER Pierre, PUPH, H pital St Antoine, Universit  Pierre et Marie Curie
- › BARNIER, Jean-Vianney, DR CNRS, Institut des Neurosciences Paris-Saclay
- › BIRMAN, Serge, DR,  cole sup rieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI)
- › BOILLEE S verine, CR Inserm, Universit  Pierre et Marie Curie
- › BRAHIM, Nait Oumesmar, DR Inserm, Institut du cerveau et de la moelle  pini re (ICM)
- › CAILL , Isabelle, MCU, Universit  Pierre et Marie Curie
- › CASADO, Mariano, MCU, Institut de Biologie de l' cole Normale Sup rieure (IBENS)
- › CHEDOTAL Alain, DR Inserm, Institut de la Vision
- › COLIN Thibault, Professeur, Universit  Paris Descartes
- › COMOY Emmanuel, DR Cea, Service d' tude des Prions et des Infections Atypiques
- › COOLEN Marion, CR Inserm, Institut Pasteur
- › DAUMAS St phanie, MCU, Inserm UMR 8246, Universit  Pierre et Marie Curie
- › DAVID Nicolas, CR Cnrs, Ecole Polytechnique
- › DELATOUR, Beno t, CR1 CNRS, Institut du cerveau et de la moelle  pini re (ICM)
- › DOROTHEE Guillaume, CR1 Inserm, Universit  Pierre et Marie Curie
- › DUSART, Isabelle, DR CNRS, Universit  Pierre et Marie Curie
- › d'ETTORRE Patrizia, Professeur, Universit  Paris 13
- › FERON Christophe, MCU, Universit  Paris 13
- › FRANCIS Fiona, DR1 Cnrs, Institut du Fer   Moulin
- › GAREL Sonia, DR Inserm
- › GHEUSI, Gilles, MCU, Universit  Paris 13
- › GHO, Michel, DR CNRS, Universit  Pierre et Marie Curie

- › GOGUEL Valérie, CR Cnrs, Laboratoire Plasticité du cerveau, ESPCI Paris
- › HAUW Jean-Jacques, Professeur, Laboratoire de Neuropathologie Pitié Salpêtrière.
- › HUNOT, Stéphane, DR CNRS, Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)
- › KAPSIMALI, Marika, CR1 Inserm, Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS)
- › LEBOUCHER Gérard, Professeur, Université Paris X Nanterre
- › LÉNA, Clément, DR Inserm, Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS)
- › LLEDO Pierre-Marie, Institut Pasteur
- › NAGLE Laurent, Professeur, Université Paris X Nanterre
- › NOSTEN-BERTRAND, Marika, CR1 CNRS, Institut du Fer à Moulin
- › PREAT Thomas, DR Cnrs, ESPCI
- › ROCHEFORT, Christelle, MCU, Inserm UMR 8246, Université Pierre et Marie Curie
- › RONDIE-REIG, Laure, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie
- › TRICOIRE Hervé, DRCnrs, Unité de Biologie Fonctionnelle et Adaptative, Université Paris Diderot
- › VANHOUTTE, Peter, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie
- › VINCENT, Pierre, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie

Endocrinologie/ Reproduction :

- › CABOCHE, Jocelyne, DR1 CNRS, Université Pierre et Marie Curie
- › CHRISTIN-MAÎTRE Sophie, PU-PH, Service Endocrinologie, Hôpital St Antoine
- › KANNENGIESSER Caroline, MCU-PH, Hôpital Bichat
- › KAPPELER Laurent, CR Inserm, Centre de Recherche St Antoine
- › LIVERA, Gabriel, Professeur, Universités Paris Diderot et Paris-Saclay et CEA
- › RAFFIN-SANSON Marie-Laure, PU-PH, Service d'Endocrinologie, Hôpital Ambroise Paré
- › ROUILLER-FABRE Virginie, Professeur, Laboratoire de Développement des Gonades, Cea
- › SACHS, Laurent, DR CNRS, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).
- › SOTIROPOULOS Athanassia, DR2 Inserm, Institut Cochin Université Paris Descartes
- › TOLLE, Virginie, DR Inserm, Centre de Psychiatrie et Neurosciences, Sainte Anne
- › VEITIA, Reiner, Professeur, Institut Jacques Monod

Immunologie :

- › BATTEUX Frédéric, Institut Cochin, Université Paris Descartes
- › COHEN-KAMINSKY, Sylvia, DR Inserm, Université Paris-Saclay
- › CRESTANI Bruno, Service de Pneumologie Hôpital Bichat, Université Paris-Diderot
- › DINH-XUAN Anh-Tuan, Service de Physiologie Explorations fonctionnelles, Hôpital Cochin
- › EL BENNA Jamel, Inserm, Centre de Recherche sur l'Inflammation (CRI)

- › SCHLECHT-LOUF, Géraldine, MCU, Université Paris-Saclay

Mécanismes de signalisation :

- › KRIEGER, Anja, DR CNRS, Université Paris-Saclay
- › LAMAZE, Christophe, DR Inserm, Institut Curie, PSL
- › LE GRAND Fabien, DR2 Inserm, Sorbonne Université
- › LESPINET, Olivier, Professeur, Université Paris-Saclay
- › MIROUX Bruno, DR Inserm, IBPC
- › MONSORO-BURQ, Anne, Professeur, Université Paris-Saclay
- › RUBINSTEIN, Eric, DR Inserm, Université Paris-Saclay
- › SAULE, Simon, Professeur, I2BC, Université Paris-Saclay
- › SILVIE Olivier, DR, Inserm
- › SCHNEIDER, Benoît, DR CNRS, Université Paris Descartes
- › VERNIS, Laurence, CR CNRS, Centre de Recherche Institut Curie

Rapporteurs internes membres du Conseil de l'ED:

- › BENIHOUD, Karim, Professeur, IGR, Université Paris-Saclay
- › BINART, Nadine, DR1 Inserm, U 1185, UFR Médecine
- › DHENAIN, Marc, DR CNRS, URA CEA-CNRS 2210, Molecular Imaging Research Center, Fontenay aux Roses
- › DUPUY, Corinne, DR CNRS, Institut Gustave Roussy
- › DURANTHON, Véronique, DR INRA, Centre de Jouy-en-Josas
- › DURRBACH, Antoine, Professeur, UFR de Médecine, Université Paris-Saclay
- › GRANON, Sylvie, Professeur, UFR des Sciences, Université Paris-Saclay
- › JOHANNES, Ludger, DR1 Inserm, Institut Curie, PSL
- › LASSAU, Nathalie, Professeur, Institut de Formation Supérieure Biomédicale (IFSBM)
- › LE MAIRE, Marc, Professeur émérite, UFR des Sciences, Université Paris-Saclay
- › NÜSSE, Oliver, Professeur, UFR des Sciences, Université Paris-Saclay
- › SCHUMACHER, Michael, DR1 Inserm, Directeur de l', UFRde Médecine, Université Paris-Saclay
- › TACHDJIAN, Gérard, Professeur, UFR de Médecine, Université Paris-Saclay
- › TAOUIS, Mohammed, Professeur, UFR des Sciences, Université Paris-Saclay
- › TRAIFFORT, Elisabeth, DR INSERM, U1195, Université Paris-Saclay, UFR Médecine
- › VERBAVATZ, Jean-Marc, Professeur, Institut Jacques Monod, Université Paris-Diderot
- › VERNIER, Philippe, DR1 CNRS, Directeur de l'Institut des Neurosciences Paris-Saclay

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

Université Paris-Saclay

Espace Technologique / Immeuble Discovery

Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

Vérification de l'éligibilité des projets avant leur affichage via ADUM:

- › Taux d'encadrement ;
- › Qualifications du porteur du projet (HDR, grade de Professeur ou de Directeur de recherche) ;
- › Conditions d'accueil du doctorant ;
- › Adéquation du projet de thèse avec le périmètre thématique de l'école doctorale.
- › Sélection sur dossier des projets pour le concours :
- › Parcours académique du candidat (diplôme Master 2 ou équivalence ; notes du M2) ;
- › Qualité et originalité du projet de thèse ;
- › Faisabilité du projet de thèse.

Le concours est ouvert à tous les candidats proposés par les porteurs de projets, quel que soit l'origine de leur Master ou équivalence.

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

- › Présentation orale du projet et réponses aux questions du jury ;
- › Qualité du projet de recherche ;
- › "Note académique", calculée en se basant sur le classement M2 du candidat .

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalités :

- › Les candidats retenus pour l'audition seront convoqués au plus tard le 15 juin 2020.
- › Pendant le concours, chaque candidat disposera de 10 minutes pour développer son projet de recherche suivies de 10 minutes de questions, puis clôturées par 10 minutes de discussion entre les rapporteurs et les autres membres du jury, en l'absence du candidat.
- › Pour chaque candidat, il y aura un rapporteur externe et un interne.
- › Le projet de recherche peut être rédigé et soutenu en anglais.
- › Le jury évalue la qualité du projet écrit et de l'exposé, ainsi que la pertinence des réponses aux questions. Il évalue également la faisabilité, l'originalité et la pertinence du projet.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

Calcul d'une note finale à partir de 3 éléments avec coefficients :

- › Présentation orale du projet et réponses aux questions du jury (coeff. 0.4) ;
- › Qualité du projet de recherche (coeff. 0.3) ;
- › "Note académique", calculée en se basant sur le classement M2 du candidat (coeff. 0.3).

Arbitrage final sur les candidats ayant la même note par le jury le 1 juillet 2020.

Autres remarques, informations ou conseils pour les futurs candidats :

Veiller à une bonne cohérence entre les compétences et moyens requis pour le projet, les compétences du

candidat et le contexte du laboratoire de thèse.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 10/06/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 12/06/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 30/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 01/07/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 01/07/2020

5.4 N°569 ITFA, Innovation thérapeutique : du fondamental à l'appliqué

→ Composition du Jury

L'ED ne dispose pour le moment que d'une composition provisoire du Jury comprenant l'équipe de direction et les responsables de pôle, soit 9 membres.

- › Christian Poüs, PUPH, Paris-Saclay
- › Sandrine Onger, PU, Paris-Saclay
- › Herman van Tilbeurgh, PU, Paris-Saclay,
- › Bernard Maillère, DR, CEA,
- › Imad Kansau, PUPH, Paris-Saclay,
- › Erwan Poupon, PU, Paris-Saclay,
- › Elias Fattal, PU, Paris-Saclay,
- › Grégoire Vandecasteele, DR, INSERM,
- › Alain Gardier, PU, Paris-Saclay,

7 autres membres issus des pôles de l'ED feront partie du jury ainsi que 2 doctorants en qualité de scrutateurs.

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

- › Appartenance du directeur de thèse à l'ED
- › Projet faisant partie du champ de l'innovation thérapeutique
- › Couples projets candidats déjà constitués

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

1- Critères de Qualité du candidat:

- › Qualité du parcours académique (notes M1 et M2, classement au M2 en tenant compte du nombre d'étudiants ayant suivi la formation), motivation du candidat, lettres de recommandations, ouverture internationale éventuelle
- › Appréhension, appropriation et capacité à expliquer le projet de thèse par le candidat de façon critique face à un auditoire multidisciplinaire. Capacité à argumenter sur la priorisation des questions posées. Faisabilité du projet dans le temps imparti pour la durée de la thèse

2- Critères dépendant du directeur de thèse / de l'équipe qui ne s'appliquent que pour départager des candidats très proches lors du classement:

- › Taux d'encadrement des doctorants / durée des thèses antérieures
- › Obtention d'un contrat au concours l'année précédente

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalités :

- › Auditions 10 minutes,
- › Questions 10 minutes.

Attendus de la présentation:

- › Brève présentation du parcours et des motivations du candidat pour faire une thèse. Présentation du projet montrant clairement le contexte de la recherche et ses enjeux, décrivant de façon précise la/les question(s) posée(s) et les moyens mis en œuvre pour y parvenir ainsi que les résultats attendus.

Autres remarques, informations ou conseils pour les futurs candidats :

- › La présentation au concours s'effectue après présélection en amont du candidat par le directeur de thèse ayant proposé le projet. Donc, L'ED n'auditionne pas de candidats sans projet et ne prend pas en compte les projets sans candidat.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 22/05/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 02/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 18/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 19/06/2020

5.5 N°570 EDSP, Santé publique

→ Composition du Jury

Le jury est composé de chercheurs et d'universitaires de Santé Publique. Il y a un jury unique, mais, si le nombre de candidats l'impose, des sous-jurys peuvent être constitués. Leurs compositions sont alors changées par demi-journée.

La composition du jury est établie après que la liste des sujets de thèse est connue, avec les règles suivantes : pour limiter les conflits d'intérêts : pas de membre du jury ayant un candidat dont il est directeur de thèse pressenti, pas d'audition par un sous-jury comprenant un membre de la même équipe que le directeur de thèse du candidat. En revanche, l'équipe de direction ainsi que les chercheurs membres du conseil de l'ED peuvent faire partie du jury si un candidat de leur équipe se présente (décision votée au conseil de l'EDSP le 6 juin 2019).

Des représentants des doctorants assistent également aux auditions en tant qu'observateurs (décision votée au conseil de l'école doctorale Santé Publique le 26 avril 2018).

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

- › Un candidat est éligible s'il réunit les conditions nécessaires pour s'inscrire en doctorat dans un laboratoire de l'EDSP.
- › Pour que la disponibilité du directeur de thèse soit garantie, celui-ci peut diriger au maximum, trois doctorants. En cas de co-directions, le pourcentage total de direction de thèse ne doit pas dépasser 300% et le nombre de doctorants ne doit pas dépasser 5.
- › En cas de cotutelles internationales, ou de situations exceptionnelles, des dérogations individuelles sont possibles après un examen préalable de chaque situation individuelle par la commission d'examen des demandes d'admission.

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

Un seul candidat peut être auditionné par sujet de thèse.

Les critères de classement des candidatures sont notamment les suivants :

- › qualité et adéquation de la formation universitaire du doctorant à son sujet de thèse
- › adéquation entre l'encadrement prévu (directeur et éventuellement co-directeur de la thèse) et le projet scientifique
- › qualité scientifique du projet de thèse
- › faisabilité de la thèse en 3 ans
- › qualité de l'audition et des réponses aux questions du candidat par le jury

Des candidats rattachés à des équipes de recherche dont l'affiliation ne leur permet pas de recevoir de contrats doctoraux de l'EDSP peuvent être auditionnés et classés par le jury. C'est même recommandé s'ils souhaitent être candidats à d'autres sources de financement (CD de l'EHESP ou de la région Ile-de-France par exemple) pour lesquels les jurys demandent le classement de l'ED.

→ Modalit s de candidatures et de d roulement des auditions

O  trouver les sujets de th se ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalit s :

- › Les candidats auditionn s devront pr senter en 15 minutes leur parcours acad mique, leur stage de M2 ainsi que leur projet de th se (contexte, objectifs, donn es et calendrier pr visionnel pour les 3 ans).
- › Le temps pour les questions avec les membres du jury est de 15 minutes.
- › Leur pr sentation s'appuiera sur un powerpoint. Les auditions pourront  tre r alis es en anglais et/ou en visio-conf rence si besoin.

Pr cisions sur la mani re dont les r sultats des auditions sont trait s :

- › L'EDSP b n ficie de contrats doctoraux de plusieurs origines : la Facult  de M decine et l'UVSQ au sein de l'Universit  Paris Saclay.
- › Le jury fait un classement unique et les CD sont ensuite attribu s dans l'ordre en fonction des universit s d'inscription.

→ Calendrier

- › Date limite de d p t des candidatures aupr s de l' cole doctorale : 06/05/2020
- › Date de r union du Jury pour s lectionner les candidats retenus pour les auditions : 20/05/2020
- › P riode pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de d but de la p riode d'audition : 09/06/2020
 - Date de fin de la p riode d'audition : 11/06/2020
- › Date   partir de laquelle les r sultats pourront  tre communiqu s (au plus t t) : 12/06/2020

5.6 N°571 2MIB, Sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes

→ Composition du Jury

Le jury est composé d'un représentant de l'école doctorale, d'un représentant du pôle et d'au moins quatre (4) personnalités HDR extérieures à l'école doctorale 2MIB et à l'Université Paris-Saclay.

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

- › Les candidats au concours ne peuvent effectuer qu'une seule candidature sur le concours de l'école doctorale 2MIB.
- › Les HDR sont autorisés par l'ED à déposer un sujet s'ils n'ont pas eu de contrat doctoral du ministère l'année n-1 et s'ils dirigent ou co-dirigent moins de cinq doctorants.
- › Un HDR ne peut présenter qu'un seul candidat.

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

L'ÉCOLE DOCTORALE 2MIB est structurée en trois pôles :

- › Chimie Physique, BioPhysique et Analytique (CPBA)
- › Chimie Organique et Biomoléculaire (COB)
- › Chimie Inorganique et Matériaux (CIM)

Un jury par pôle est mis en place.

Les candidats sont sélectionnés sur dossier pour participer à une audition.

Le jury propose un classement en tenant compte des critères suivants :

- › des résultats obtenus par le candidat en master, des aptitudes du candidat à la recherche telles qu'elles peuvent s'évaluer à partir des périodes de stage de recherche, de l'adéquation entre la formation du candidat et le projet doctoral,
- › de l'originalité et de la faisabilité du projet doctoral dans le contexte de l'unité de recherche et de ses partenariats et de l'adéquation du projet à la politique scientifique de l'équipe de recherche telle quelle peut s'apprécier par l'avis sur le projet doctoral fourni par le directeur de l'unité de recherche,
- › de la disponibilité du directeur de thèse et plus largement de l'ensemble des encadrants du doctorant pour assurer la direction scientifique du projet doctoral,
- › du projet professionnel exprimé par le candidat et de sa cohérence avec le projet doctoral.

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › http://www.adum.fr/as/ed/proposition_pole.pl?ed=261&site=PSaclay

Modalités :

Les candidats déposent des dossiers constitués d'un CV précisant les mentions depuis le bac, des notes M1/M2 si possible avec rang de classement, d'une lettre de recommandation minimum non rédigée par le directeur de thèse pressenti, d'une lettre de motivation, d'un avis du directeur de thèse pressenti. Une pré-sélection est effectuée sur dossier pour déterminer les candidats participants à l'audition.

Les candidats sélectionnés recevront par courriel une convocation une semaine avant l'audition.

L'audition consiste en une présentation de 10 min avec diapositives sur le parcours académique, le projet de recherche et l'adéquation entre les deux. La présentation est suivie de 5 min de questions.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

Interclassement et homogénéisation des trois jurys, puis validation des résultats par le Bureau et le Conseil de l'ED.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 24/04/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 11/05/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 25/05/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 28/05/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 04/06/2020

5.7 N°572 EDOM, Ondes et matières

→ Composition du Jury

Le jury d'admissibilité est constitué par les membres du bureau de direction de l'ED (directeur et directeur-adjoints).

Les auditions sont effectuées par des sous-jurys comprenant de cinq à huit personnes choisies parmi les membres de l'équipe de direction de l'ED et les membres du conseil de l'école doctorale, à l'exception des deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens. A la date du 11 janvier 2020, les personnes en question sont :

› Patrick Audebert, LULI	› JeanFrançois Allemand, EDPIF
› Karine Bocchialini, IAS	› Guy Bonnaud, INSTN
› Anne Bourdon, LPP	› Arnaud Brignon, Thales
› Bernard Bourguignon, ISMO	› Amina Taleb, SOLEIL
› Patrick Georges, LCF	› Kees van der Beek, PHOM
› Vincent Michau, ONERA	› Guillaume Coppola, C2N
› Tiberiu Minea, LPGP	› Julie Lion, LAC
› Pascal Monot, CEA	› Mélissa Menu, LPP
› Djamel Benredjem, LAC	› Musawwadah Mukhtar, LCF
› Antoine Rousse, LOA	› Eric Charron, directeur de l'école doctoraleOM
› Laurent SanchezPalencia, CPHT	› Jacques Robert, directeuradjoint de l'EDOM
› Laurent Vivien, C2N	› Denis Boiron, directeuradjoint de l'EDOM
› Olivier Acher, Horiba	› Alejandro Giacomotti, directeuradjoint de l'EDOM

Le jury d'admission est constitué par les membres du conseil de l'école doctorale. Les personnes en question sont les personnes mentionnées ci-dessus, auxquelles s'ajoutent les deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens. A la date du 11 janvier 2020 il s'agit de :

- › Charlene Joly, IOGS
- › Nathalie Schwart, EDOM

Il convient de noter que certains membres du conseil vont changer en 2020, du fait :

- › du départ de Nathalie Schwart (ancienne secrétaire de l'école doctorale),
- › de la création de l'IP-Paris,
- › du changement de certains directeurs de laboratoire,
- › de la création de l'unité de recherche LUMIN.

La nouvelle composition du conseil doit être avalisée lors du prochain conseil de l'école doctorale, qui se tiendra le 30 janvier 2020.

→ Critères

Université Paris-Saclay

Espace Technologique / Immeuble Discovery

Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

- › Un dossier de candidature complet doit être transmis à l'école doctorale avant la date de clôture, c'est-à-dire au plus tard le jeudi 7 mai 2020.
- › Ce dossier de candidature doit être validé par le directeur d'unité et par le directeur de thèse.
- › Un candidat peut présenter plusieurs candidatures sur différents sujets de thèse, mais s'il est convoqué aux auditions il ne le sera que pour un seul sujet.
- › Un directeur de thèse ne peut pas bénéficier deux années de suite d'un contrat doctoral des établissements d'enseignement supérieur.
- › Un directeur de thèse ne peut présenter qu'un seul candidat au concours des contrats doctoraux des établissements d'enseignement supérieur.
- › Un directeur de thèse ne peut pas diriger plus de trois doctorants. La limite peut être portée à cinq si les capacités d'encadrement de l'équipe d'accueil sont jugées suffisantes par les membres du bureau de direction de l'ED (directeur et directeur-adjoints).

Pour que la candidature soit éligible, le bureau de direction de l'ED vérifie également :

- › l'adéquation du sujet aux thématiques de l'école doctorale,
- › l'adéquation de la formation du candidat aux thématiques de l'école doctorale.

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

Le critère principal est la qualité du candidat attestée par :

- › la présentation et les réponses aux questions du jury au cours de l'audition,
- › ses notes/classement en L3, M1 et M2 (ou équivalent),
- › les lettres de recommandation des encadrants de stages de recherche.

Le jury tient également compte de :

- › l'adéquation du profil du candidat au sujet de thèse proposé,
- › la motivation du candidat pour son projet doctoral,
- › sa capacité à s'intégrer dans l'équipe de recherche.

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalités :

- › Le dossier de candidature comporte :
- › un curriculum vitae du candidat d'une ou deux pages,
- › ses relevés de notes de L3, M1 et M2 (si disponible à la date de candidature),
- › des lettres de recommandation suivant le modèle fourni sur la page web de l'école doctorale, à faire remplir par les encadrants de stage de L3, M1 et M2 et à adresser directement au secrétariat de l'EDOM,
- › un avis motivé du directeur de thèse,

- › un avis motivé du directeur de l'unité de recherche qui accueillera le doctorant,
- › le projet doctoral.

Les auditions se dérouleront les lundi 8 et mardi 9 juin 2020. Les candidats seront convoqués le lundi 25 mai 2020.

La durée des auditions est de 25 minutes par candidat. Chaque candidat dispose de 12 minutes pour faire son exposé, le temps restant étant dédié aux questions.

Le format recommandé pour l'exposé est le suivant :

- › 1 planche de CV,
- › 3-4 planches de présentation d'un stage de recherche (typiquement le stage de M2),
- › 2-3 planches de présentation du projet de thèse.

Le directeur de thèse est invité à participer, s'il le souhaite, à l'audition en qualité d'observateur sans droit d'intervention, sauf question qui lui serait directement posée par le jury.

L'audition peut avoir lieu par visioconférence.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

Les candidats sont informés individuellement par courriel et il leur est demandé de confirmer s'ils acceptent le contrat doctoral qui leur est attribué.

En cas de réponse négative les candidats sur liste complémentaire sont progressivement informés, en suivant l'ordre défini par le jury.

La liste finale des candidats admis est publiée sur le site internet de l'école doctorale.

Autres remarques, informations ou conseils pour les futurs candidats :

Une bonne préparation préalable de l'audition avec le futur directeur de thèse est essentielle.

Lors de l'audition, les questions portent principalement :

- › sur les connaissances générales du candidat en physique,
- › et sur un stage de recherche réalisé (ou en cours de réalisation) plutôt que sur le sujet de thèse afin de ne pas défavoriser les candidats qui réalisent leur stage de master sur un sujet différent du sujet de thèse proposé.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 07/05/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 15/05/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 08/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 09/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 15/06/2020

5.8 N 573 INTERFACES, Interfaces : Mat riaux, Syst mes, Usages

→ Composition du Jury

- › Emmanuelle Cl ment Pr EISTI Cergy Pontoise
- › Pietro Cortona Dr Structure, Propri t s et Mod lisation des Solides – CS
- › Yves Dumont, PU, Groupe d’ tude de la Mati re Condens e, UVSQ
- › Pascale Le Gall, PU, Math matiques et Informatique pour la Complexit  des Syst mes, CS
- › Alain Lusson, CR, Groupe d’ tude de la Mati re Condens e, UVSQ
- › Vincent Mousseau, PU, Math matiques et Informatique pour la Complexit  des Syst mes, CS
- › Jakob Puchinger, Pr, G nie Logiciel – CS et CR, IRT SystemX
- › Nathalie Simon, PU, Insittut Lavoisier Versailles, UVSQ
- › Fabienne Testard, CR, DRT/IRAMIS/SIS2M/LIONS CEA

Il est possible que d’autres personnes soient sollicit es pour compl ter le jury, apr s la r ception des dossiers de candidatures, notamment pour compl ter les domaines d’expertise du Jury.

→ Crit res

Crit res d’ ligibilit  propres   l’ cole doctorale ou au programme (c’est   dire crit res qui doivent  tre v rifi s pour que le dossier de candidature soit pr sent  au Jury)

- ›  tre titulaire (ou en cours d’obtention dans l’ann e) d’un master 2 ou un dipl me  quivalent, avec une exp rience en recherche
- › Dossier de candidature remis avant la date limite de d p t et b n ficiant du soutien du directeur de th se et du directeur de laboratoire (en tenant compte qu’un directeur de th se ne peut soutenir qu’un seul candidat).

Crit res d’appr ciation dont le Jury tient compte pour  valuer les candidatures

Les principaux crit res d’appr ciation sont les suivants

- › Excellence du dossier acad mique
- › Ad quation avec le sujet
- › Qualit  du soutien du directeur de th se et du directeur de laboratoire
- › A l’audition,  valuation de la motivation, de la compr hension du sujet, de la capacit    pr senter clairement, du potentiel du candidat   mener   bien la th se
- › Pertinence des r ponses aux questions du jury.

→ Modalit s de candidatures et de d roulement des auditions

O  trouver les sujets de th se ou les offres d’encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalit s :

Les candidats seront convoqu s   partir du 10 mai 2020

Les auditions auront lieu la semaine du 2 au 5 juin 2020 (dates précises restant encore à définir)

Durée des auditions : 10 minutes de présentation suivies de 15 minutes d'échanges avec le jury

Le candidat est invité à présenter lors de son audition une présentation succincte de son parcours, incluant les travaux de recherche déjà menés en lien avec le projet de thèse auquel il postule.

L'audition peut avoir lieu en anglais ou en français, sur place ou par visio-conférence.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

A l'issue des auditions, le jury constituera une liste principale, une liste complémentaire et, le cas échéant, une liste de candidats non retenus (même avec un autre financement).

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 03/05/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 07/05/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 02/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 05/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 08/06/2020

5.9 N 574 EDMH, Math matiques Hadamard

→ Composition du Jury

- › B cache Liliane, CR INRIA, ENSTA (IPParis)
- › Brunel Victor-Emmanuel, PR ENSAE (IPParis)
- › Cerf Raphael, PR, ENS Ulm (PSL)
- › Chambolle Antonin, DR CNRS Ecole Polytechnique (IPParis)
- › Desolneux Agn s, DR CNRS ENS Paris-Saclay (UPSaclay)
- › Herbin Eric, PR CentraleSup lec (UPSaclay)
- › Lemari -Rieusset Pierre-Gilles, PR UEVE (UPSaclay)
- › Nonnenmacher St phane, PR Facult  des sciences dOrsay (UPSaclay)
- › Paulin Fr d ric, PR Facult  des sciences dOrsay (UPSaclay)
- › Roueff Fran ois, PR TelecomParis (IPParis)
- › S cherre Vincent, PR, UVSQ (UPSaclay)

→ Crit res

Crit res d' ligibilit  propres   l' cole doctorale ou au programme (c'est   dire crit res qui doivent  tre v rifi s pour que le dossier de candidature soit pr sent  au Jury) et Crit res d'appr ciation dont le Jury tient compte pour  valuer les candidatures

Voir r glement int rieur de l'EDMH

→ Modalit s de candidatures et de d roulement des auditions

O  trouver les sujets de th se ou les offres d'encadrement :

- › <https://www.adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=psedmh>

Modalit s :

Une  tape de pr -candidature en ligne sur le site internet de l'EDMH est demand e, car utile pour la gestion des attributions des financements. Voir le site internet de l'EDMH pour la composition du dossier (dont projet d taill  de th se, CV, notes de M2 ou  quivalent, lettre de soutien motiv e du ou directeur ou de la directrice de th se). L'audition est compos e de 10 minutes d'expos , 10 minutes de questions, et 10 minutes de d lib ration par personne.

→ Calendrier

- › Date limite de d p t des candidatures aupr s de l' cole doctorale : 14/05/2020
- › Date de r union du Jury pour s lectionner les candidats retenus pour les auditions : 02/06/2020
- › P riode pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de d but de la p riode d'audition : 15/06/2020
 - Date de fin de la p riode d'audition : 16/06/2020
- › Date   partir de laquelle les r sultats pourront  tre communiqu s (au plus t t) : 17/06/2020

5.10 N 575 EOB , Electrical, optical, bio-physics and engineering

→ Composition du Jury

- › AGNUS Guillaume, MCF Universit  Paris-Saclay, C2N (UMR 9001)
- › ARNAULT Jean-Charles, Chercheur expert, CEA LIST
- › BAHRI Imen, MCF Universit  Paris-Saclay, GEEPS (UMR 8507)
- › DESSANTE Philippe, PR CentraleSup lec, ED EOB 
- › GINEFRI Jean-Christophe, MCF HDR Universit  Paris-Saclay, ED EOB 
- › HERRERA DIEZ Liza, CR CNRS, C2N
- › KULCSAR Caroline, PR IOGS, LCF (UMR 8501)
- › MAZALEYRAT Fr d ric, PR ENS Paris-Saclay, ED EOB 
- › PICHON Lionel, DR CNRS, GEEPS (UMR 8507)

→ Crit res

Crit res d' ligibilit  propres   l' cole doctorale ou au programme (c'est   dire crit res qui doivent  tre v rifi s pour que le dossier de candidature soit pr sent  au Jury)

Respect de la date limite de d p t des candidatures **compl tes** (en ligne, via ADUM ; liste de pi ces demand es indiqu e lors de la phase de soumission de la candidature). Une candidature est consid r e comme compl te si :

- › i) La soumission de la candidature via ADUM par le ou la candidate est compl te ;
Et
- › ii) Si un avis au moins un avis favorable du(de la) directeur(trice) de th se (DT) a  t  formul  depuis l'espace ADUM du(de la) DT (un commentaire libre peut  tre d pos  afin de d tailler un argumentaire de quelques lignes) ;
Et
- › iii) Si au moins un  change t l phonique a eu lieu entre le(la) candidat(e) et le(la) DT.

A noter : La soumission d'une candidature compl te peut  tre effectu e jusqu'  la date limite (m me si elle est tardive).

Crit res d'appr ciation dont le Jury tient compte pour  valuer les candidatures

- › Concernant les candidatures, les crit res suivants sont retenus prioritairement :
- › Solidit  et ad quation du parcours de formation et des exp riences en situation  ventuelles pr c dentes (stages).
- › Niveau d'excellence du dossier
- › Argumentaires des soutiens du(de la) directeur(trice) de th se et du(de la) directeur de laboratoire.
- › Motivation du(de la) candidate,  valu e au travers du dossier (lettre) et surtout de l'entretien avec le jury.

- › Compréhension du sujet de thèse et de ses problématiques
- › Réactivité des réponses aux questions du jury

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pten?ed=257&an=2020>

Modalités :

Le concours de l'école doctorale est organisé selon les modalités générales suivantes :

- › Les sujets proposés par les chercheurs rattachés à l'école doctorale EOBÉ et validés par les directions des unités de recherche sont affichés sur le site web de l'école doctorale (lien automatique à ADUM).
- › Les candidats intéressés prennent contact et candidatent (via ADUM) avant la date limite.
- › L'école doctorale organise son jury de concours en prenant en compte les avis des directeurs de thèse et des directeurs d'unité, des dossiers des candidats, et des résultats des entretiens individuels organisés sur 2 à 3 jours avec l'ensemble des candidats.

Fonctionnement du jury :

- › Le jury de l'école doctorale est constituée de 9 personnes, 3 issus du bureau de direction et 6 chercheurs rattachés à l'ED. 2/3 des membres sont renouvelés d'année en année, sur proposition du bureau de direction de l'école doctorale.
- › La politique scientifique des unités de recherche est prise en compte par le biais du choix effectué par chaque directeur d'unité de proposer un nombre limité de candidats pour un entretien oral (fonction de la taille de l'unité) et au travers des argumentaires transmis.
- › Pour chaque projet doctoral (sujet/équipe+candidat), l'un des 9 membres du jury est rapporteur et prépare une fiche synthétique concernant la candidature, dont il rappelle les principaux éléments avant l'entretien individuel de candidature. Cet entretien de 15 minutes est suivi de 5 à 10 minutes de questions, est mené par visio-conférence dans toutes les situations nécessaires (20% des cas en moyenne depuis 2015).
- › Chaque membre du jury a accès à l'intégralité des dossiers et des fiches de synthèse des candidatures.

À l'issue des auditions, un classement unique est produit à l'issue des auditions de l'ensemble des candidats (production des listes principale et complémentaire). Ce classement est communiqué au Collège Doctoral Paris-Saclay et aux établissements porteurs des contrats doctoraux afin qu'ils puissent arbitrer sur ce classement et prendre leurs décisions finales.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

Les résultats concernant la liste principale seront communiqués dès le 30/05/2020.

Concernant la liste complémentaire, une concertation avec les établissements et le collège doctoral conduira à un délai supplémentaire d'une à deux semaines.

Autres remarques, informations ou conseils pour les futurs candidats :

L'école doctorale conseille de bien prendre contact en amont avec les équipes de recherche et de se

déplacer si cela est possible.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : le 17/05/2020 à 23h59.
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : à définir
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 02/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 04/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 05/06/2020

5.11 N°576 PHENIICS, Particules hadrons energie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation

→ Composition du Jury

Membres du directoire (Patrice Hello, Aurélie Desbrée, Samira Hassani, David Verney) + quelques membres du conseil (pas encore choisis, dépend des candidats et des sujets) + représentant(s) des doctorants (pas encore connu(s), élections en janvier)

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

- › Nombre de doctorants encadrés par le directeur de thèse
- › Antériorité de l'obtention de contrats par le directeur de thèse et l'équipe au sein du laboratoire d'accueil

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

- › Parcours académique du candidat
- › Pertinence du projet doctoral par rapport aux thématiques du laboratoire d'accueil et de l'Ecole Doctoral

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/particules-hadrons-energie-noyau-instrumentation-imagerie-cosmos-et-simulation-0#concours-2020>

Modalités :

- › Interview des candidat(e)s (pas de présentation powerpoint demandée) : parcours du candidat, expérience (stages), questions autour du sujet, Durée des auditions : 20 minutes.
- › Sélection des candidat(e)s à auditionner : mi-mai. Une convocation par email sera envoyée. En cas d'impossibilité de présence sur place, l'interview se fera par skype.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

- › Classement + liste d'attente. Les contrats seront distribués en fonction du rang de classement.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 01/05/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 15/05/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats du 2 au 4 juin 2020, sous réserves
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 05/06/2020

5.12 N°577 SDSV, Structure et dynamique des systèmes vivants

→ Composition prévisionnelle du Jury

Représentants des établissements

- › Florence Gonnet, PR Université Évry-Val d'Essonne, directrice de l'ED
- › Pierre Capy, PR Paris-Saclay, directeur adjoint
- › Bernard Mignotte, PR Université Versailles-St-Quentin, directeur adjoint
- › Jean-Luc Pernodet, DR CNRS, Paris-Saclay, directeur adjoint

Représentant des unités ou équipes de recherche

- › Ana BujBello, DR INSERM, Genethon, Évry
- › Marie-Noëlle Dieudonné, PR Université Versailles-St-Quentin
- › Henri-Jean Garchon, PR Université Versailles-St-Quentin
- › Agathe Guilloux, PR Université Évry-Val d'Essonne
- › Nathalie Bonnefoy, DR CNRS, I2BC
- › David Pastré, PR Université Evry-Val d'Essonne
- › Claire Rogel Gaillard, DR INRA
- › Delphine Sitterlin, MC-HDR, I2C Université Versailles-St-Quentin
- › Julie Soutourina, CEA

Représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service

- › Sandrine Le Bihan, ITA CNRS, GQE-Le Moulon
- › Gilles Lemaitre, IR-HDR, ISTEM

Représentants des doctorants, élus en décembre 2018

- › Gina Cosentino, I2C Université Versailles-St-Quentin
- › Thomas Denecker, I2BC, Paris-Saclay
- › Marion Hoareau, LGBC, Université Versailles-St-Quentin
- › Julie Lê-Hoang, GM, Université Évry-Val d'Essonne
- › Charlotte Mallart, I2BC, Paris-Saclay

Représentants d'instituts de recherche et d'établissements de l'enseignement supérieur

- › Jean-Charles Cadoret, MCF Université Paris-Diderot, Institut Jacques Monod
- › Cosmin Saveanu, Institut Pasteur
- › Philippe Fossé, DR CNRS, ENS Paris-Saclay

Personnalités externes compétentes dans les secteurs industriels et socio-économiques concernés

- › Jean-Marc Grognet, Directeur Général de Génopole - GIP GENOPOLE
- › Tamara Smokvina, Danone Nutricia Research – DANONE

Invités représentant des unités ou équipes de recherche dans le jury de concours (hors Conseil)

- › Stéphane Aymerich, DR INRA
- › Olivier Lespinet, PR Université Paris-Saclay
- › Elisabeth Petit-Teixeira, PR Université Évry-Val d'Essonne
- › Jean-Michel Rossignol, PR émérite, spécialiste en Virologie
- › François Rouyer, DR INSERM
- › Dominique de Vienne, PR émérite Université Paris-Saclay, spécialiste en Génétique quantitative

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Ces conditions sont vérifiées par l'école doctorale au vu du Curriculum Vitae du candidat, incluant les notes (si elles sont disponibles) de son année de spécialisation (M2, diplôme d'ingénieur), de son rapport ou d'un résumé de son stage et de tout autre élément permettant d'apprécier le parcours du candidat.

Si le candidat est financé par une activité salariée, le temps consacré à sa thèse doit être d'au moins 50%. Le calendrier de thèse proposé dans le dossier devra tenir compte du fait que le doctorat est réalisé à temps partiel.

Tous les candidats admis à concourir ou se présentant à l'école doctorale hors concours seront auditionnés par le Conseil de l'Ecole Doctorale (pour le concours) ou par le bureau (présentation hors concours).

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

Les critères de la politique de choix des doctorants sont fondés sur les principes généraux exprimés dans la Charte du doctorat. Ils tiennent compte notamment:

- › des résultats obtenus par le candidat en master,
- › de ses aptitudes à la recherche,
- › de l'originalité et de la faisabilité (en 3 ans, sauf cas exceptionnels) du projet doctoral,
- › de la disponibilité du directeur de thèse,
- › des conditions de travail appropriées pour le doctorant,
- › des modalités de financement de la thèse.

Les dossiers de candidature sont expertisés par deux experts du Conseil de l'Ecole Doctorale plus éventuellement un expert externe au CS si les compétences du CS ne sont pas suffisantes. En fonction du nombre de dossiers, une présélection pourra être effectuée afin de définir les candidats qui seront auditionnés. Si tel est le cas, environ 50 candidats seront retenus pour une audition.

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalités :

Pour 2020, la date limite de validation des candidatures par les directeurs des unités de recherche est le 17 mai.

Les dossiers sont ensuite expertisés comme précisés précédemment, et les convocations envoyées au minimum 15 jours avant les dates du concours.

Les candidats disposent de 10 minutes pour la présentation de son parcours universitaire, de ses travaux de recherche précédents et son projet de thèse, avant 10 minutes d'échanges et de questions avec les membres du jury.

- › Les critères d'évaluation sont :
- › le parcours du candidat,
- › l'adéquation entre le laboratoire, l'encadrement et le projet de thèse,
- › la motivation du candidat,
- › l'exposé oral,
- › les réponses aux questions.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

- › les critères retenus pour l'établissement d'un classement des candidats sont ceux énoncés précédemment dans la partie modalités
- › les votes se font à « bulletin secret » ;
- › à l'issue des auditions, le jury établit un classement des candidats avec une liste principale et une liste complémentaire qui sert à pallier les désistements éventuels.

Autres remarques, informations ou conseils pour les futurs candidats :

- › Un vidéoprojecteur est à la disposition des candidats.
- › Prévoir un fichier Power Point ou PDF stocké sur une clé USB.
- › Le candidat est invité à se présenter au minimum 20 minutes avant son horaire de passage.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 19/04/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 16/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 18/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 19/06/2020

5.13 N°578 SHS, Sciences de l'Homme et de la Société

L'école doctorale SHS, évolue en 2020 et donnera naissance au 1er septembre 2020 à deux écoles doctorales, DEM : DROIT, ECONOMIE ET MANAGEMENT & SSH, SCIENCES SOCIALES ET HUMANITES.

→ Composition du Jury

Compte tenu de la situation particulière des nouvelles ED DEM et SHS qui ne sont pas encore accréditées et dont les Conseils ne sont pas encore formés, mais dans lesquelles seront accueillis les doctorants recrutés au cours de la présente campagne, l'ED SHS, accréditée jusqu'au 30 août 2020, assure la tenue du concours doctoral 2020 et le recrutement des futurs doctorants des écoles doctorales DEM et SHS.

Jury prévisionnel 1 (pré-sélection sur dossier) :

Ce premier jury est identique pour les 2 futures ED.

- › → Hélène AUBRY (Directrice adjointe ED SHS, Candidate Directrice adjointe ED DEM)
- › → Thibaut FLEURY-GRAFF (Candidat Directeur Adjoint ED DEM)
- › → Michel GUILLARD (Directeur ED SHS, Candidat Directeur ED DEM)
- › → Patrick HASSENTEUFEL (Directeur Adjoint ED SHS, Candidat Directeur Adjoint ED SSH)
- › → Rémi JARDAT (Candidat Directeur Adjoint ED DEM)
- › → Hubert KEMPF (Directeur Adjoint ED SHS, Candidat Directeur Adjoint ED DEM)
- › → Alain MICHEL (Candidat Directeur Adjoint ED SSH)
- › → Delphine PLACIDI-FROT (Directrice adjointe ED SHS)
- › → François SARFATI (Candidat Directeur Adjoint ED SSH)

Jurys prévisionnel 2 (auditions) :

Trois jurys en parallèle. Un jury par pôle de la nouvelle ED DEM (soit 2) et un jury pour la nouvelle ED SSH (la constitution définitive sera arrêtée par le Conseil de l'ED SHS dans le courant du mois de mars et prévoira des mesures de remplacement lorsqu'un des membres de jury est Directeur putatif d'un candidat).

POLE DROIT (pour l'ED DEM)

Avec droit de vote	Sans droit de vote
› Pascale Bertoni, UVSQ (VIP) › Mélanie Clément-Fontaine, UVSQ (DANTE) › Philippe Achilleas, UPSACLAY (CEI) › Olivia Bui-xuan, UEVE (CRLG) › François Jankowiak, UPSACLAY (DSR) › Jean Lapousterle, UPSACLAY (CERDI) › Yann Paclot, UPSACLAY (IDEP) › Charles Vautrot-Schwarz, UPSACLAY (IEDP)	› Hélène Aubry, UPSACLAY (Directrice adjointe de l'ED SHS, Candidate Directrice Adjointe ED DEM) › Thibault Fleury-Graff, UVSQ (Candidat Directeur Adjoint ED DEM) › Delphine Placidi-Frot, UPSACLAY (Directrice adjointe de l'ED SHS) › 1 ou 2 doctorants observateurs, membres du Conseil Doctoral de l'ED, nommé(s) par le bureau de l'ED

POLE ECO-GESTION (pour l'ED DEM)

Avec droit de vote	Sans droit de vote
› Annie Bartoli UVSQ (LAREQUOI) › Sandra Charreire-Petit, UPSACLAY (RITM) › Pascal Da Costa, CentraleSupélec (LGI) › Stéphane De Cara (INRAE) › Gregory Verdugo, UEVE (EPEE) › Franck Lecocq AgroParisTech (EcoPub) › Farid Toubal, ENS (CEPS) › Liliana Mitkova, UEVE (LITEM)	› Hubert Kempf, ENS Paris Saclay (Directeur Adjoint ED SHS, Candidat Directeur Adjoint ED DEM) › Rémi Jardat, UEVE (Candidat Directeur Adjoint ED DEM) › 1 ou 2 doctorants observateurs, membres du Conseil Doctoral de l'ED, nommé(s) par le bureau de l'ED

POLE SSH (pour l'ED SSH)

Avec droit de vote	Sans droit de vote
› Frédéric Lebaron , ENS Paris Saclay (IDHES) › Virginie Fonteneau, UPSACLAY (EST) › Dominique Glayman, UEVE (CPN) › Brigitte Gautier, UEVE (SLAM) › Jacques de Maillard, UVSQ (CESDIP) › Maaïke Van der Lugt, UVSQ (DYPAC) › Jean-Paul Vanderlinden, UVSQ (CEARC) › Laurent Willemez, UVSQ (PRINTEMPS) › Jean-Claude Yon, UVSQ (CHCSC)	› Patrick Hassenteufel, UVSQ (Directeur Adjoint ED SHS, Candidat Directeur Adjoint ED SSH) › Alain Michel, UVSQ (Candidat Directeur Adjoint ED SSH) › François Sarfati, UEVE (Candidat Directeur Adjoint ED SSH) › 1 ou 2 doctorants observateurs, membres du Conseil Doctoral de l'ED, nommé(s) par le bureau de l'ED

Jurys prévisionnel 3 (Décisions) :

Le Conseil de l'Ecole Doctorale SHS (vote restreint aux enseignants chercheurs).

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

L'éligibilité des projets est vérifiée par le pôle, en lien avec le directeur d'unité de recherche, sur la base du dossier déposé dans ADUM.

Il est tenu compte notamment du taux d'encadrement, des contrats antérieurs obtenus par un même HDR, des conditions d'accueil du doctorant. Un directeur de thèse ne peut pas présenter plus de 2 candidats

pour un contrat doctoral (un seul étant éligible en phase finale).

Le dossier déposé doit être complet et contenir l'ensemble des pièces demandée, dont un développement du projet de thèse, un avis motivé et circonstancié du Directeur de Thèse et un avis du Directeur d'Unité.

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

La pré-sélection sur dossier des candidats tient compte du parcours académique du candidat, de l'originalité et de la pertinence du sujet de thèse envisagé pour le champ disciplinaire concerné, de la capacité du candidat à mener à bien un projet en un temps raisonnable au sein de sa structure d'accueil.

Des critères du dossier de candidature au plan formel sont précisés : une taille minimale du développement du projet de thèse (5 à 10 pages) et une bibliographie sont exigées. Les avis motivés des directeurs de thèse et des directeurs d'unités sont demandés dans ADUM, facilitant ainsi l'analyse des dossiers par les pôles.

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

› <http://www.adum.fr/psaclay/pt?an=2020>

Modalités :

Le nombre de contrats doctoraux par ED et le nombre maximum de contrats doctoraux par établissement pour les 2 Écoles Doctorales DEM et SSH sont connus des jurys avant le début des auditions.

Le concours prend la forme d'une présentation orale du projet de recherche par le candidat pour une durée de 10 min environ. Puis, un temps de questions / réponses avec le jury a lieu. Les délibérations se tiennent à l'issue de l'ensemble des auditions et sont transmises au Conseil de l'ED SHS.

Les candidats sont entendus par trois jurys distincts, un correspondant au pôle SSH et à la future ED SSH, les 2 autres correspondant au pôle Droit et au pôle Économie & Management de l'ED SHS et de la future ED DEM. Les concours se déroulent selon une procédure harmonisée de délibération définie par l'ED SHS et expliquées aux membres du jury avant délibération. Des échanges en comité de direction de l'ED et dans les pôles, permettent de réaffirmer les critères sur le niveau requis pour être proposé au recrutement par l'ED SHS.

Un seul candidat par directeur de thèse peut être classé dans la liste des candidats retenus pour un contrat doctoral.

Le classement final sur liste principale et sur liste complémentaire est arrêté, pour chacune des 2 futures ED, par le Conseil de l'ED SHS en formation restreinte aux enseignants-chercheurs membres des établissements de l'Université Paris-Saclay 2020.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

Le dernier Jury (Jury 3) élabore un classement avec une liste principale et une liste d'attente. Les contrats seront distribués en fonction du rang de classement.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 20/05/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 03/06/2020

- › Date des auditions des candidats : 15/06/2020 (Auditions simultanées)
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 18/06/2020

5.14 N°579 Smemag, Sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences

→ Composition du Jury

- › ANGELBERGER Christian, IR HDR, IFPEN
- › BASSINOT Franck, DR, CEA, Université Versailles Saint-Quentin
- › CHAMOIN Ludovic, PU, ENS Paris-Saclay
- › CROS Jean Michel, PU Université d'Evry Val d'Essonne
- › DUPOIRIEUX Francis, IR HDR, ONERA
- › FIORINA Benoît, PU, Centrale-Supélec
- › GIORGI Marie Laurence, PU, Centrale-Supélec
- › HERIPRE Eva, IR CNRS, Centrale-Supélec
- › HUBERT Olivier, PU, ENS Paris-Saclay
- › MAITOURNAM Habibou, PU, ENSTA Paristech
- › MOISY Frédéric, PU, Université Paris Saclay
- › PATTOFATTO Stéphane, Ingénieur HDR, SAFRAN AE
- › PODVIN Bérengère, DR CNRS, Université Paris Saclay
- › QUIDELLEUR Xavier, PU, Université Paris Saclay
- › SCHMIDT Frédéric, PU, Université Paris Saclay

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

Le directeur de thèse pressenti, qui dépose le sujet, doit être affilié à l'ED SMEMaG. Il doit être HDR et/ou avoir le grade de Professeur et/ou de Directeur de recherche ou de Chargé de recherches HDR, et appartenir à un laboratoire affilié à l'ED SMEMaG. Le laboratoire doit avoir pour tutelle principale un des établissements d'enseignement supérieur composante de l'Université Paris-Saclay pourvoyeurs de contrats doctoraux (pour la campagne 2020 : Université Paris-Saclay, Centralesupélec, ENS Paris-Saclay, Université d'Evry Val d'Essonne, Université Versailles Saint-Quentin)

- › Un directeur de thèse peut présenter plusieurs sujets mais ne pourra présenter qu'un seul couple 'candidat / sujet' pour l'audition (il peut en revanche être co-encadrant d'un deuxième couple sujet/candidat)
- › Le projet de thèse doit s'inscrire dans le périmètre thématique de l'école doctorale.
- › Le sujet doit être déposé sur ADUM avant le 29 février 2020 à minuit
- › Il doit être validé par le directeur de l'unité de recherche concernée

Le candidat retenu par le directeur de thèse doit déposer sa candidature en ligne en remplissant l'ensemble des rubriques sur le site ADUM via la liste des sujets. Le dossier devra obligatoirement inclure les pièces suivantes, déposées au format PDF sur le site web:

- › CV du candidat.

- › Lettre de motivation du candidat.
- › Relevé de notes M1 et M2, ou équivalent.
- › Une ou plusieurs lettres de recommandation du candidat

La date limite de dépôt des dossiers complets sur ADUM par les candidats est fixée au **29 avril minuit**.

Le directeur de thèse sélectionne le candidat qu'il proposera au concours et valide, via le site ADUM, le seul candidat retenu sur son sujet. Il prévient également les candidats non retenus en rejetant officiellement leur candidature via le site ADUM.

- › Tout avis non renseigné sera considéré par défaut comme un avis défavorable
- › Un seul avis favorable par sujet est autorisé
- › Les HDRs s'engagent à transmettre le dossier de candidature du candidat retenu à leur directeur d'unité.
- › La date limite pour la sélection du candidat (avis favorable à indiquer via l'interface ADUM) par l'HDR proposant le sujet est fixée au plus tard le 3 mai 2020 à minuit.

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

Préalable: le jury du concours considérera non prioritaires les sujets dont :

- › le directeur de thèse a obtenu un contrat doctoral d'établissement l'année précédente
- › le directeur de thèse encadre 5 doctorants ou plus à la date de dépôt du projet

Critères d'appréciation

- › excellence du candidat (dossier)
- › adéquation sujet/candidat
- › qualité de la présentation orale
- › qualité de la réponse aux questions
- › avis et classement des directeurs d'unité

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalités :

- › les directeurs de thèse qui présenteraient 2 couples sujet/candidat doivent en choisir un seul pour la poursuite du concours
- › les candidats retenus seront informés dans les deux jours qui suivent la réunion de sélection, l
- › un candidat peut présenter plusieurs candidatures; une audition adaptée à la situation sera organisée
- › format: 10mn de présentation (PDF projeté à transmettre 2 jours avant l'audition) + 10mn de questions
- › contenu et durée (indicatifs) de la présentation: CV (3mn), travaux antérieurs (4mn), projet de thèse (3mn)

- › en fonction de l'éloignement et sur demande motivée, l'audition pourra se faire par visio-conférence
- › la présentation peut être faite en anglais

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

- › Un classement est réalisé à l'issue des auditions. Il tient compte de l'ensemble des éléments (dossier, avis du directeur d'unité, prestation orale)
- › un classement général est établi par paquets (A+, A, B, C,...) indépendamment de la composante, de l'établissement-composante ou de l'université membre associée
- › un classement par composante, établissement-composante ou université membre associée est ensuite établi sur la base du classement général,

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des sujets de thèse : 29/02/2020 à minuit.
- › Avis des directeurs d'unité sur les sujets déposés sur ADUM (favorable/défavorable) : 15 mars minuit.
- › Date limite de dépôt des candidatures par les candidats auprès de l'école doctorale : 26/04/2020 à minuit
- › Date limite de renseignement des avis sur les candidatures sur ADUM par les HDRs (favorable/défavorable): 4 mai minuit
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 20/05/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 11/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 12/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 13/06/2020

5.15 N 580 STIC, Sciences et technologies de l'information et de la communication

→ Composition du Jury

Le jury du concours est constitu  des membres du conseil de l' cole doctorale STIC  largi  ventuellement aux repr sentants des appels   projet sp cifiques s'il y a lieu. Les repr sentants des doctorants membres du conseil assistent au jury en tant qu'observateurs.

→ Crit res

Crit res d' ligibilit  propres   l' cole doctorale ou au programme (c'est   dire crit res qui doivent  tre v rifi s pour que le dossier de candidature soit pr sent  au Jury)

1. Un candidat peut d poser deux dossiers de candidature au plus et exprimer une priorit  entre les deux projets.
2. Un directeur de th se peut soutenir, au plus, trois candidatures dont
 - › Au maximum deux en tant que directeur de th se
 - › Au maximum deux en tant que co-encadrant.

Crit res d'appr ciation dont le Jury tient compte pour  valuer les candidatures

- › Qualit  du dossier du candidat (r sultats de Master ou  quivalent, aptitudes du candidat   la recherche telles qu'elles peuvent s' valuer   partir des p riodes de stage ou m moire de recherche, recommandations des encadrants).
- › Ad quation du profil du candidat   la r alisation du projet de th se.
- › Qualit  de la pr sentation orale et ma trise du projet (appropriation de la question et de la d marche   mettre en  uvre). Ces  l ments seront   rapporter au temps depuis lequel le candidat a pris connaissance du projet.
- › Conditions d'encadrement.

→ Modalit s de candidatures et de d roulement des auditions

O  trouver les sujets de th se ou les offres d'encadrement :

<http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalit s :

Le concours de l' cole doctorale STIC est organis  en trois phases :

- › 1. Auditions par p le.
- › 2. Pr -jurys par p le.
- › 3. Jury de l' cole doctorale STIC

Les auditions peuvent se faire en fran ais ou en anglais. La projection de documents pendant l'expos  est vivement recommand e (un ordinateur et un vid oprojecteur sont disponibles). Dur e de l'audition : dix minutes d'expos  suivies de dix minutes de discussion avec le comit  d'audition.

→ Calendrier

Universit  Paris-Saclay

Espace Technologique / Immeuble Discovery

Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 19/05/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 08/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 16/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 19/06/2020

5.16 N°581 ABIES, Agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé

→ Composition du Jury

- | | |
|--|---|
| › Ivan Sache (PR, BIOGER) | › Henri-Jean Boulouis (PR, UPE et ENVA) |
| › Sébastien Saint-Jean (MCF, EcoSys) | › Eric Thybaud (Ingénieur, INERIS) |
| › Florence Fontaine (PR, RIBP) | › Cédric Jacquard (MCF, URCA) |
| › Caroline Orset (MCF, EcoPub) | › Sandrine Dury (DR, CIRAD) |
| › Emmanuelle Maguin (DR, MICALIS) | › Eva Legras (Ingénieure documentaliste, AgroParisTech) |
| › Claire Gaudichon (PR, PNCA) | › Pascal Boireau (DR, ANSES) |
| › Véronique Bosc (PR, SayFood) | › Loïc Lepiniec (DR, INRA) |
| › Vincent Mathieu (MCF, SayFood) | › Thomas Croguennec (MCF, AgroCampus Ouest) |
| › Christine Duvaux-Ponter (PR, AgroParisTech) | › Marine Bousier (Ingénieur, VITAGORA) |
| › Armel Guyonvarch (PR, Université Paris-Saclay) | › Sara Thompson-Dupoux (Chercheur, Danone Research). |
| › Sabine Riffault (DR, INRAE) | |

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

- › Rattachement du proposant à l'école doctorale ;
- › HDR ou demande d'autorisation à diriger des recherches en cours ;
- › Taux d'encadrement, incluant la nouvelle thèse, conforme au règlement de l'école doctorale ;
- › Sujet de forte qualité scientifique (original, faisable en 3 ans avec une méthodologie claire et adaptée). Deux experts sont sollicités pour donner un avis sur chaque sujet (en amont des candidatures)

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

- › Qualité du sujet
- › Lors de l'audition de candidat, le jury s'attache à évaluer les capacités à réaliser la thèse, à s'être approprié le sujet, à communiquer et ses capacités à se projeter dans une thèse et une carrière professionnelle.

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/psaclay/pt>

Modalités :

- › 10 minutes de présentation (en français ou en anglais), 15 minutes d'échanges avec le jury ;
- › Toutes les présentations doivent être envoyées un jour avant le début du concours et ne peuvent être modifiées ensuite.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

Un classement mobile est établi au fur et à mesure des auditions. Trois listes sont déterminées à l'issue des auditions : une liste principale ; une liste complémentaire ; une troisième liste pour laquelle le jury est défavorable à l'inscription du candidat sur ce sujet, même avec un financement obtenu en dehors du concours.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 15/05/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 25/05/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 08/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 11/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 11/06/2020

5.17 N 582 CBMS, Canc rologie : biologie - m decine - sant 

→ Composition du Jury

- | | |
|---|---|
| › Mounira AMOR-GUERET - (Curie) DR CNRS | › Vanessa PETIT - (CEA) MCU |
| › S bastien APCHER - (Gustave Roussy) CR INSERM | › L a POISOT (administrative de l cole doctorale) |
| › Christian AUCLAIR - (ENS Paris-Saclay) – PU Em rite | › Eric SOLARY (Gustave Roussy) PU-PH |
| › Ivan BIECHE - (Curie) MCU-PH | › Anne-Jacquet BESCON (SERVIER) |
| › Sylvie CHEVILLARD - (CEA) DR | › Stephane DEPIL (CELECTIS Pharma) |
| › Jean-Fran ois EMILE (Ambroise Par , UVSQ) PU-PH | › Fabien MILLIAT (IRSN) |
| › Fanny JAULIN - (Gustave Roussy) CR INSERM | › Marie Christine MULTON (SANOFI-AVENTIS) |
| › Patricia KANNOUCHE - (Gustave Roussy) DR CNRS | › Robert WEIL (INSTITUT PASTEUR) MD, DR CNRS |
| › Elisabetta MARANGONI - (Curie) Ing nieure | › MILIC Marina Doctorant  lu |
| › Guillaume MONTAGNAC (Gustave Roussy) CR INSERM | › PETTIWALA Aafrin Doctorant  lu |
| › Ken OLAUSSEN (U-UPSACLAY) MCU | › LECUYER D borah Doctorant  lu |
| | › FACCHINETTI Francesco Doctorant  lu |
| | › ROBLIN Elvire Doctorant  lu |

→ Crit res

Crit res d ligibilit  propres   l cole doctorale ou au programme (c'est   dire crit res qui doivent  tre v rifi s pour que le dossier de candidature soit pr sent  au Jury)

- ›  tre titulaire (ou en cours d'obtention dans l'ann e) d'un master 2 ou un dipl me  quivalent, quelle que soit son origine, comportant une exp rience d'au moins 5-6 mois dans la recherche (stage de master par exemple).
- › Avoir  t  pr s lectionn  par un/une directeur/directrice de th se r alisant ses travaux dans l'une de nos  quipes d'accueil, sachant qu'un directeur/directrice de th se peut soutenir une seule candidature dans le cadre du concours (en donnant son « avis FAVORABLE » sur ADUM)
- › R ciproquement, un/une candidat/candidate peut d poser un seul dossier de candidature

Crit res d'appr ciation dont le Jury tient compte pour  valuer les candidatures

La qualit  g n rale du dossier

- › Qualit  du candidat, qualit  et de l'int r t scientifique du projet de th se et qualit  de l' quipe d'accueil en termes de production scientifique et d'organisation
- › Le niveau acad mique du candidat ou de la candidate, ses comp tences et sa motivation pour traiter le sujet propos ,  valu es   partir du dossier et de la discussion avec le jury

La qualit  de l'expos  oral dont :

- › La capacit  du candidat ou de la candidate   pr senter son parcours de mani re claire et

synthétique

- › La capacité à présenter ses propres travaux antérieurs de manière claire et synthétique
- › La capacité, entre autres, à placer le projet dans son contexte, à en préciser les questions posées et les objectifs, la stratégie méthodologique, les résultats préliminaires ou attendus, la faisabilité en 3 ans etc...
- › La pertinence des réponses aux questions. A noter que le jury évalue la capacité du candidat ou de la candidate à réfléchir et répondre de manière didactique et n'attend pas forcément le même niveau d'appropriation du sujet d'une personne qui poursuit en thèse sur le même sujet que son M2 par rapport à une personne découvrant le sujet
 - La qualité intrinsèque du projet et son intérêt scientifique
 - L'adéquation entre le laboratoire, l'encadrement et le projet de thèse

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <https://www.adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=pscbms>

Modalités :

- › En fonction du taux de pression des candidatures, le jury de l'école doctorale peut être amené à présélectionner une partie des dossiers. Environ 10 jours avant les auditions, les candidats/candidates recevront une convocation par mail précisant sa date et horaire de passage ou une notification de non-sélection.
- › Un vidéoprojecteur est à la disposition des candidats/candidates qui doivent prévoir un fichier Power Point et un fichier PDF stockés sur une clé USB.
- › Les candidats/candidates sont invités à se présenter sur place 20 minutes avant son horaire de passage
- › Exposé oral devant le jury (10 minutes de présentation orale puis 10 minutes de discussion). La présentation orale ainsi que les supports peuvent être en français ou en anglais. Une présentation par visioconférence n'est pas acceptée.

Attendu:

- › La capacité du candidat ou de la candidate à présenter son parcours de manière claire et synthétique
- › La capacité à présenter ses propres travaux antérieurs de manière claire et synthétique
- › La capacité, entre autres, à placer le projet dans son contexte, à en préciser les questions posées et les objectifs, la stratégie méthodologique, les résultats préliminaires ou attendus, la faisabilité en 3 ans etc...
- › La pertinence des réponses aux questions. A noter que le jury évalue la capacité du candidat ou de la candidate à réfléchir et répondre de manière didactique et n'attend pas forcément le même niveau d'appropriation du sujet d'une personne qui poursuit en thèse sur le même sujet que son M2 par rapport à une personne découvrant le sujet

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

- › Classement par le jury en établissant une liste principale et une liste complémentaire
- › Un mail sera envoyé individuellement à chaque candidat/candidate pour annoncer les résultats.

Les lauréats/lauréates recevront également la procédure à suivre pour l'inscription à l'ED CBMS qui sera conditionnée à la justification d'un master 2 ou un diplôme équivalent.

- › Les candidats/candidates non retenu(e)s au concours, mais qui ont obtenu ou qui obtiennent par la suite un financement alternatif sont généralement exempté(e)s d'une nouvelle audition par l'école doctorale en vue d'obtenir une autorisation d'inscription en première année de thèse. Toutefois, l'école doctorale se réserve le droit de refuser l'inscription si le projet dans son ensemble ne semble pas répondre aux critères de l'école doctorale, voire d'exiger une nouvelle audition si le projet financé est substantiellement différent ou si la thèse doit s'effectuer dans une autre équipe d'accueil ou avec un autre directeur/directrice de thèse.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 22/05/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 10/06/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 17/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 19/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 22/06/2020

5.18 N°127 AAIF, Astronomie et astrophysique d'Ile-de-France

→ Composition du Jury

- › Alain Abergel, Professeur, Université Paris-Saclay
- › Fabienne Casoli, Astronome, Observatoire de Paris
- › Frédéric Daigne, Professeur, Sorbonne Université
- › Florence Durret, Astronome, Sorbonne Université
- › Thierry Fouchet, Professeur, Sorbonne Université
- › Sébastien Lambert, Thalès
- › Simona Mei, Professeur, Université de Paris
- › Benoît Mosser, Professeur, PSL
- › Jérôme Rodriguez, CEA-E5, CEA
- › Gérard Rousset, Professeur, Université de Paris

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

- › Etre titulaire (ou en cours d'obtention dans l'année) d'un master 2 ou un diplôme équivalent, quelle que soit son origine, comportant une expérience d'au moins plusieurs mois dans la recherche (stage de master par exemple).
- › Avoir été présélectionné par un/une directeur/directrice de thèse (en donnant son « avis FAVORABLE » sur ADUM)

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

- › Le niveau académique de chaque candidat et ses compétences pour traiter le sujet proposé, les résultats des stages de recherche, les avis du responsable de stage et du futur directeur de thèse, sont prépondérants pour la sélection pour l'audition.
- › L'école doctorale AAIF est en co-accréditation avec les universités Paris Science et Lettres, Sorbonne Université, université de Paris et université Paris-Saclay. Les candidats sont encouragés à candidater sur deux sujets pouvant faire l'objet d'un contrat de différents établissements.
- › Chaque candidat est auditionné durant une trentaine de minutes : 15 minutes de présentation (parcours, stage de master, projet doctoral) et 10 minutes de questions/réponses avec le jury. L'audition peut se faire en anglais. L'audition peut se faire en visioconférence pour les candidats se trouvant à l'étranger.

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

- › L'école doctorale AAIF attribue une vingtaine de contrats doctoraux par an (18 en 2019). Elle a reçu l'an dernier 134 candidatures dont 65 ont été retenues pour une audition. Les modalités de candidature sont rappelées sur le site de l'école doctorale: <https://ecole-doctorale.obspm.fr/spip.php?rubrique44>

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://www.adum.fr/as/ed/proposition.pl?site=aaif&anSelect=2020&langue=fr&typefin=1>

Modalités :

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- › Un CV complet détaillant les expériences de recherche antérieures et notamment leur durée effective.
- › Une lettre de motivation expliquant comment est construit le projet de thèse en astrophysique, les qualités, compétences et expertises acquises pour entreprendre ce projet
- › Une copie de tous les résultats universitaires, avec l'intégralité des notes.

Ces pièces doivent impérativement être déposées dans le dossier de candidature le 23 avril 2020 au plus tard.

Au moins une lettre de recommandation d'une personne autre que le directeur ou la directrice de thèse doit parvenir à l'École doctorale par courriel.

Les encadrants donnent un avis favorable ou défavorable sur la candidature via ADUM avant la sélection sur dossier.

L'audition **dure 25 mn**. Une **présentation de 15 mn**, doit exposer les expériences de recherche précédentes (leurs objectifs scientifiques, les méthodologies employées et les résultats obtenus) et doit montrer que le candidat ou la candidate comprend les enjeux du sujet proposé et en quoi il est capable d'y apporter une contribution significative. Typiquement, la candidate ou le candidat consacrera 3 mn à se présenter, 7 mn à décrire ses expériences de recherche (principalement le stage de M2) et 5 mn au sujet de thèse et ses enjeux. La présentation sera suivie de **10 mn de questions**.

Les auditions se dérouleront à l'Observatoire de Paris. Il est vivement conseillé aux candidats de se déplacer pour être présents à Paris à cette audition. Il est possible de conduire cette audition par visioconférence, mais l'expérience montre que celle-ci amoindrit la qualité de l'interaction.

Le mémoire de Master doit être envoyé à l'ED AAIF avant le jury final.

Les candidates et les candidats peuvent entrer en relation avec les représentants des doctorants de l'ED AAIF qui peuvent leur dispenser des conseils pour la préparation de leur dossier et de leur audition.
<https://ecole-doctorale.obspm.fr/spip.php?rubrique18>

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 23/04/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 15/05/2020
 - Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 02/06/2020
- › Date de fin de la période d'audition : 08/06/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 01/07/2020

5.19 N°129 SEIF, Sciences de l'environnement d'Ile-de-France

→ Composition du Jury

Le conseil est constitué des membres de la direction de l'ED, de son conseil et de sa commission pédagogique:

Pascale Bouruet-Aubertot (PR, LOCEAN, SU), Hervé Letreut (PR, LMD SU), Matthieu Roy-Barman, (PR, LSCE, Paris-Saclay), Sabrina Speich (PR, LMD, PSL), Slimane Bekki (DR, LATMOS, Paris-Saclay), François Leblanc (DR, LATMOS, SU), Gilles Reverdin (LOCEAN, SU), Céline Ridame (MCF, LOCEAN, SU), Caroline Muller (CR, LMD, SU), Hugo Bellenger (CR, LMD, SU), Benjamin Loubet (DR, ECOSYS, INRA), Karine Desboeuf (PR, LISA & Paris Cité), Rodolphe Le Mée (MCF, LOV, SU), Stéphane Blain (PR, LOMIC, SU), Didier Roche (LSCE, Paris-Saclay), Valérie Daux (PR, LSCE, Paris-Saclay), Cécile Mallet (MCF, LATMOS, Paris-Saclay), Solène Turquetty (PR, LMD, SU), Laurence Amsili (BIATS SU), Catherine Crozet-Lucas (BIATS UVSQ), Magalie Le discorde (CEA), Antoine Mangin (ACRI), Sylvie Parey (EDF), Myriana Lozach (CNES), Augustin Colette (IRSN), Fatima El Mekdad (Doctorante iEEs), Mounia Mostefaoui (doctorante LMD), Ines Mangolte (doctorante LOCEAN), Aurélie Pham (doctorante, Station biologique de Roscoff), Marine Canesi (doctorante LSCE), Leila Simon (doctorante LSCE)

→ Critères

Critères d'éligibilité propres à l'école doctorale ou au programme (c'est à dire critères qui doivent être vérifiés pour que le dossier de candidature soit présenté au Jury)

- › Les candidats font acte de candidature sur 1 auprès de l'ED via un sondage de type "doodle" et ils contactent directement le ou les directeurs de thèse concernés.
- › Le dossier de candidature est sélectionné et transmis par le directeur de thèse qui ne peut présenter qu'un candidat.

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

- › Avant tout, le niveau académique de chaque candidat et ses compétences pour traiter le sujet proposé, évaluées à partir du dossier transmis avec sa demande, et complété l'avis du responsable de stage et par l'avis du futur directeur de thèse.
- › les éléments de motivation et d'appropriation du sujet qui seront exprimés lors de l'audition
- › les éléments de contexte : accords internationaux, priorité mise par un laboratoire sur un sujet donné (quand et seulement quand ils sont explicités dans la description des sujets de thèse)

L'ED 129 est en co-accréditation entre l'université Paris-Saclay, les universités Sorbonne Université, Paris-Diderot. Les contrats accordés par ces deux universités s'ajoutent à ceux de l'université Paris-Saclay.

Les candidats sont évalués par 2 sous-jurys thématiques, constitué des membres du de la direction, du conseil et de la commission pédagogique de l'ED qui représentent les différents champs scientifiques de l'ED.

Le nombre de sujets ouverts à candidature est fixé en fonction du nombre de contrats disponibles, chaque laboratoire pouvant présenter un nombre de sujets au prorata de son nombre d'HDR.

Le jury s'assure d'une bonne répartition des étudiants sur les divers laboratoires ou équipes de recherche affiliés à l'ED.

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <http://ed129.sorbonne-universite.fr/fr/sujets-de-these.html>

Modalités :

- › Déroulement des auditions: 10' présentation par le candidat, 15' de discussion entre le candidat et le jury, puis 5' de « délibération du jury »
- › Format de la présentation: 1 diapo cursus, 2 diapos "principaux résultats du stage", 1 diapo projet
- › Possibilité d'audition en visio ou skype pour les candidats se trouvant à l'étranger.

Autres remarques, informations ou conseils pour les futurs candidats :

Attention: à l'occasion du renouvellement de la direction de l'ED et de son conseil, les modalités pratiques du concours vont être sensiblement modifiées par rapport aux années précédentes.

Les modalités et calendriers donnés dans le présent document sont provisoire.

Nous invitons les candidats à consulter les modalités définitives du concours 2020 quand elles seront mises en ligne sur le site web de l'ED: <http://ed129.sorbonne-universite.fr/fr/index.html>

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 27/04/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 15/01/2020
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 15/06/2020
 - Date de fin de la période d'audition : 06/07/2020
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 20/06/2020

5.20 N°564 PIF, Physique en Ile-de-France

→ Composition du Jury

Le concours est géré par un bureau du concours comprenant :

- › les quatre membres du directoire de l'école doctorale,
- › quatre enseignants-chercheurs ou chercheurs issus des laboratoires de l'école doctorale, provenant de chacun des établissements porteurs.

Le jury du concours est constitué :

- › des membres du bureau du concours,
- › de chercheurs ou enseignants-chercheurs désignés par le bureau du concours.

Le bureau et le jury, renouvelés en tout ou partie chaque année, sont composés de manière à représenter au mieux l'ensemble des thématiques de l'école doctorale. Leur composition est soumise au conseil de l'école doctorale.

La composition du jury pour le concours 2020 n'a pas encore été finalisée. Elle sera indiquée sur le site de l'école doctorale : <https://www.edpif.org/fr/recrutement/concours.php>

→ Critères

Critères d'éligibilité

Pour les contrats doctoraux attribués par l'ED, des règles d'éligibilité strictes sont appliquées, notamment :

- › Tout HDR ayant recruté un doctorant avec un contrat doctoral attribué par l'ED ne peut obtenir un nouveau financement qu'au bout de deux ans, et sous réserve que la thèse se déroule conformément à la charte des thèses.
- › -Tout HDR ayant sous sa direction un doctorant inscrit dérogatoirement en 5^e année de thèse ou en 4^e année et dont la soutenance n'est pas programmée avant l'été n'est pas éligible pour l'attribution d'un contrat doctoral.

Critères d'appréciation dont le Jury tient compte pour évaluer les candidatures

- › qualité du dossier académique du candidat
- › qualité de la présentation orale et capacité à répondre aux questions du jury

→ Modalités de candidatures et de déroulement des auditions

Où trouver les sujets de thèse ou les offres d'encadrement :

- › <https://www.edpif.org/fr/recrutement/prop.php>

Modalités :

La candidature se fait en ligne sur le site de l'école doctorale PIF :

- › <https://www.edpif.org/fr/recrutement/candid.php>

La présélection des candidats retenus pour l'audition est faite sur dossier par le bureau du concours.

L'audition dure quinze minutes, dont une présentation de 10 minutes et environ 5 minutes de questions. Le/La candidat/e doit présenter son parcours (formation académique et stages, en insistant particulièrement sur ses activités de recherche passées) ainsi que son sujet de thèse : il/elle doit consacrer au plus deux transparents à son projet de thèse, de manière à mettre en valeur son parcours.

Un vidéo projecteur et un ordinateur seront à disposition des candidats, qui doivent impérativement faire parvenir par courrier électronique leur présentation en PDF (pas de fichier powerpoint) au plus tard le dimanche 31 mai 2020 à midi à l'adresse admission@edpif.org

Les candidats ne pouvant être présents le jour de l'audition pourront être auditionnés par visioconférence.

Les candidats peuvent s'exprimer en anglais ou en français, à leur choix.

Précisions sur la manière dont les résultats des auditions sont traités :

Les candidats auditionnés sont classés à l'issue de l'audition. Ce classement est constitué d'une liste principale et d'une liste supplémentaire. Il est fondé sur l'évaluation du dossier académique et sur l'audition, et tient compte du nombre de contrats doctoraux attribués par chaque établissement.

Le conseil de l'école doctorale valide la répartition des financements sur la base du classement établi par le jury. Il examine notamment d'éventuels déséquilibres entre établissements, laboratoires ou thématiques.

Autres remarques, informations ou conseils pour les futurs candidats :

Le jury est composé de membres des laboratoires rattachés à l'école doctorale et représente des thématiques variées. Les auditions s'adressent donc à un jury composé de physiciens en majorité non-spécialistes du domaine de la thèse, il est donc conseillé aux candidats d'en tenir compte dans leur présentation.

→ Calendrier

- › Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'école doctorale : 30/04/2020
- › Date de réunion du Jury pour sélectionner les candidats retenus pour les auditions : 15/05/2020 (date prévisionnelle)
- › Période pendant laquelle auront lieu les auditions des candidats
 - Date de début de la période d'audition : 08/06/2020 (date prévisionnelle)
 - Date de fin de la période d'audition : 10/06/2020 (date prévisionnelle)
- › Date à partir de laquelle les résultats pourront être communiqués (au plus tôt) : 12/06/2020

